



République et Canton de Neuchâtel

2016 en bref

Synthèse du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
à l'appui de sa gestion



Table des matières

2016 *en bref*

- 5 Introduction**
- 7 Conseil d'État**
 - Composition du gouvernement
- 8 Département des finances et de la santé**
 - Secrétariat général
 - Office d'organisation
 - Service financier
 - Service cantonal des contributions
 - Service cantonal de la santé publique
 - Service informatique de l'Entité neuchâteloise
 - Service des communes
 - Service des bâtiments
- 13 Département de la justice, de la sécurité et de la culture**
 - Secrétariat général
 - Police neuchâteloise
 - Service pénitentiaire neuchâtelois
 - Service de la sécurité civile et militaire
 - Service de la justice
 - Service juridique de l'État
 - Service des ressources humaines
 - Service cantonal des sports
 - Service de la culture
 - Office du patrimoine et de l'archéologie
 - Office des archives de l'État
 - Service des poursuites et faillites
 - Service des institutions pour adultes et mineurs
- 17 Département de l'éducation et de la famille**
 - Secrétariat général
 - Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires
 - Office de la politique familiale et de l'égalité
 - Service de l'enseignement obligatoire
 - Office de la pédagogie et de la scolarité
 - Office de l'informatique scolaire et de l'organisation
 - Office de l'enseignement spécialisé
 - Centre cantonal de psychomotricité
 - Conservatoire de musique neuchâtelois
 - Service des formations postobligatoires et de l'orientation
 - Service de protection de l'adulte et de la jeunesse
- 23 Département du développement territorial et de l'environnement**
 - Secrétariat général
 - Service de l'aménagement du territoire
 - Service des transports
 - Service des ponts et chaussées
 - Service de l'énergie et de l'environnement
 - Service de la faune, des forêts et de la nature
 - Service de l'agriculture
 - Service de la consommation et des affaires vétérinaires
 - Service de la géomatique et du registre foncier
- 29 Département de l'économie et de l'action sociale**
 - Service de l'économie
 - Service de l'emploi
 - Service des migrations
 - Service de la cohésion multiculturelle
 - Service de l'action sociale
 - Service de statistique

1. Introduction

Dernière ligne droite avant la fin de la législature 2013-2017, l'année 2016 a été une année intense et mouvementée pour le gouvernement cantonal et son administration. Dans un monde en profonde mutation et traversant une période conjoncturelle peu favorable, le Canton de Neuchâtel fait aujourd'hui face à des défis importants. Ceux-ci sont notamment apparus au grand jour à la fin de l'été, lorsque le Conseil d'État a dû annoncer une dégradation importante des finances de l'État, malgré une meilleure maîtrise de l'évolution des charges. Confronté à une très forte détérioration des recettes fiscales des personnes morales et des revenus de la péréquation financière intercantonale, le gouvernement a dû se résigner à mettre en place un deuxième train d'assainissement des finances qui s'est ajouté à la première phase du programme déjà débattue en juin par le Grand Conseil. La gravité de cette situation a exigé une prise de conscience généralisée et des mesures douloureuses qui auront inévitablement un impact sur l'ensemble des services et, plus largement, sur toute la population neuchâteloise.

Devant cette lame de fond inattendue, le gouvernement s'est refusé à tomber dans la morosité. Il reste convaincu que notre canton peut s'appuyer sur des compétences précieuses pour se relever et se réinventer. Notre capacité d'innovation est largement reconnue et a encore été confirmée en 2016. L'étude P&TS a ainsi révélé que notre canton occupait la première place au niveau suisse en termes de nombre de brevets déposés par habitant. C'est une belle reconnaissance pour le pôle d'innovation neuchâtelois Microcity qui continue à se développer de manière encourageante.

Notre canton possède des atouts indéniables qu'il peut faire valoir s'il parvient à rassembler ses forces. Les difficultés rencontrées ont donc encore conforté le Conseil d'État dans sa conviction que notre canton est trop petit pour être divisé. Il doit se repenser comme un seul territoire s'il veut continuer de jouer un rôle à l'échelle suisse. Pour mener à bien les réformes fiscales et préserver certaines prestations, Neuchâtel doit par ailleurs profondément réformer ses structures.

L'action du gouvernement a donc continué de s'orienter en 2016 également selon ces deux axes: la volonté de renforcer le sentiment d'un territoire cantonal unifié et la nécessité d'entreprendre des réformes structurelles, susceptibles de porter des fruits à plus long terme.

En ce qui concerne la vision «un canton, un espace», beaucoup d'actions ont déjà été

concrétisées, durant l'année passée en revue tout particulièrement. Le projet «Neuchâtel Mobilité 2030», plébiscité à plus de 84% par la population neuchâteloise en février 2016, constitue une belle avancée en la matière, tout comme les importants efforts de lobbying à Berne pour faire figurer le classement de la H20 dans le projet définitif FORTA. La conception d'un territoire unique se traduit aussi par le projet de construction d'un Nouvel Hôtel Judiciaire (NHOJ) à La Chaux-de-Fonds, accepté par le Grand Conseil en novembre 2016. Il en va de même avec la réforme des institutions qui prévoit une circonscription unique au niveau cantonal et qui a constitué l'un des dossiers importants élaboré au courant de l'année 2016.

D'autres réformes ont encore été entreprises pour poser les rails de nouvelles politiques publiques cantonales. L'on peut citer par exemple le plan stratégique NOMAD et les avancements de la planification médico-sociale, tous deux validés par le Grand Conseil en 2016, ou encore les travaux entrepris dans le cadre de la stratégie de prévention de promotion de la santé. Au niveau informatique, la nouvelle stratégie cantonale, également entérinée par le Grand Conseil, met un fort accent sur la sécurité et la modernisation des systèmes de gestion et prépare la centralisation des principales infrastructures informatiques sur deux sites. 2016 aura aussi été l'année de la poursuite des travaux sur la conception directrice de l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEP). En terme de politique salariale, les nouvelles grilles salariales pour la fonction publique corrigeront dès 2017 une incohérence qui voyait cohabiter sous le chapeau d'une même loi des systèmes de progression salariale très différents. Un autre événement important de 2016 concernait l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) qui accorde une plus grande autonomie à cette institution, lui permettant ainsi de se projeter plus sereinement dans des projets pluriannuels.

Notre canton est donc en train de vivre des changements importants. Certaines des réformes évoquées ne seront pas sans conséquences, que ce soit pour les collaboratrices et collaborateurs de l'État ou pour la population. La cohésion sociale et cantonale mérite donc aujourd'hui une attention particulière et le gouvernement a mené plusieurs projets pour essayer de la renforcer dans le long terme. L'on peut citer par exemple la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, acceptée sans opposition par le Grand Conseil en mars 2016. Elle vise à réduire les besoins d'assistance par le déploiement d'un «New Deal pour l'emploi»

et par la refonte du dispositif actuel. Également acceptée à l'unanimité par les député-e-s présents, la loi sur l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (FIFP) permet d'offrir un accompagnement ciblé et individualisé aux jeunes en rupture de formation ou présentant un risque important de désinsertion.

Pour que l'État puisse continuer à jouer son rôle social mais aussi pour préserver un marché de l'emploi sain et pour assurer l'équité fiscale, le Conseil d'État a mené en 2016 une vaste campagne de sensibilisation « Réglo », dans le cadre d'un programme de lutte contre les abus. En effet, les situations d'abus privent non seulement les collectivités de moyens, elles nuisent également à la confiance de la population dans ses institutions et créent un sentiment d'injustice qui menace la cohésion sociale. Des réflexions sur la notion du vivre ensemble ont également été menées dans le cadre des manifestations interculturelles Neuchâtois sur le thème « laïcité et pluralité religieuse » ou encore lors de la présentation du rapport sur la reconnaissance des communautés religieuses. Tous deux offraient des occasions pour thématiser le rôle de l'État en tant que garant des libertés fondamentales de croyance et de pratique religieuse, tout en formalisant également les attentes de la collectivité s'agissant de l'intégration et de la participation des communautés religieuses au sein de la vie sociale de notre canton.

Malgré donc le contexte difficile évoqué en guise d'introduction, les réalisations de cette année 2016 clôturant la présente législature sont nombreuses et posent des bases solides pour que notre canton puisse se projeter dans les années à venir avec confiance et détermination. Les importants investissements fédéraux prévus dans le cadre du projet Mobilité 2030 offrent notamment des perspectives très encourageantes.

Au nom du Conseil d'État :

Le président
J.-N. Karakash

La chancelière
S. Despland

2. Conseil d'État

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Du 1^{er} janvier au 31 mai :

M^{me} Monika Maire-Hefti, présidente
M. Jean-Nathanaël Karakash, vice-président
M. Laurent Kurth
M. Alain Ribaux
M. Laurent Favre

Dès le 1^{er} juin :

M. Jean-Nathanaël Karakash, président
M. Laurent Favre, vice-président
M. Laurent Kurth
M. Alain Ribaux
M^{me} Monika Maire-Hefti

3. Département des finances et de la santé

La dernière année de cette législature, pour l'ensemble de l'État comme pour le DFS, aura été particulièrement chargée pour tous les secteurs qui le composent, de nombreux projets étant engagés dans tous les domaines d'activités.

La très forte détérioration des recettes fiscales et des revenus de la péréquation financière intercantonale aura eu un impact majeur, contraignant le chef du DFS et le Conseil d'État à présenter rapidement au Grand Conseil une 2^e étape du plan d'assainissement financier. En parallèle, la 2^e et dernière année de l'amnistie fiscale menée dans le cadre de la vaste campagne « Réglo » a tenu ses promesses et les résultats ont dépassé les estimations escomptées. Au niveau sanitaire, avec l'adoption du plan stratégique 2015-2022 NOMAD et dans la foulée du rapport sur la planification médico-sociale (PMS), le Grand Conseil a validé l'un des derniers plans stratégiques majeurs de la présente législature tout en adoptant à la fin de l'année 2016 le projet d'organisation hospitalière. Il a également présenté la stratégie informatique cantonale 2016-2020, laquelle met un fort accent sur la sécurité et la modernisation des systèmes de gestion et prépare à une organisation de l'administration cantonale sur deux sites, découlant de la volonté de centraliser à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel les principales infrastructures informatiques (salles machines). Enfin, en élaborant le rapport sur la reconnaissance des religions, le DFS a également contribué à thématiser le rôle de l'État, afin de garantir les libertés fondamentales de croyance et de pratique religieuse et d'exprimer les attentes de la collectivité s'agissant de l'intégration et de la participation des communautés religieuses au sein de la vie sociale de notre canton.

Durant l'année 2016, le **secrétariat général du DFS** (SDFS) a appuyé le chef de département ainsi que les services et office du DFS afin de poursuivre les objectifs du programme de législature 2014-2017 déclinés dans les feuilles de route du département. Il a ainsi notamment contribué à l'élaboration, la planification et la rédaction de rapports de politique publique et à la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, des axes définis aux plans politique et stratégique en matière de politique cantonale sanitaire, de planification hospitalière et médico-sociale, de promotion et de prévention de la santé, de maintien et d'aide à domicile et informatique (schéma directeur cantonal), etc. Il a aussi fourni un appui dans des dossiers importants pour l'État ou le département tels que le programme des réformes de l'État, la 2^e étape du programme de mesures d'assainissement, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III),

la RPT, l'amnistie fiscale, le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier, etc. Cette année 2016, ce sont 12 rapports du Conseil d'État au Grand Conseil qui ont été soumis pour le compte du département, auxquels s'ajoute le rapport de gestion.

Le projet sur la reconnaissance des communautés religieuses conduit par le SDFS est aujourd'hui en mains du parlement cantonal, le rapport ayant été adopté en octobre 2016 par le Conseil d'État. En outre, les travaux liés à la création d'une cellule foncière en vue de proposer et de mettre en œuvre la politique du Conseil d'État en matière d'acquisition, de valorisation, de gestion et d'aliénation du patrimoine foncier et immobilier de l'État ont bien avancé; une stratégie pourra être présentée pour validation au Conseil d'État au printemps prochain.

Enfin, tout au long de l'année, le SDFS a, avec la contribution des services, appuyé le chef du département dans le traitement des différents objets déposés au Grand Conseil (21 questions, 6 motions, 3 postulats, 8 interpellations) ainsi que dans la préparation, la gestion et le suivi de la cinquantaine de séances des commissions ou sous-commissions auxquelles a participé le chef de département.

En tant qu'entité responsable du Programme des réformes de l'État, l'**office d'organisation** (OORG) a consacré la grande partie de ses travaux à ce programme et à ses différents projets (Optimisation de l'organisation, ConduiteNE, GestionNE, PartenariatNE, Accueil aux usagers, Intranet, SIGE). La plupart de ces projets ont passé de la phase de conception à celle de la réalisation. L'approche transversale d'une gestion basée sur les prestations devient ainsi tangible. Des séances d'information ont permis d'assurer l'information des services et un accompagnement au changement soutient les services dans l'analyse des adaptations nécessaires suite à l'introduction des nouveaux outils. La commission de gestion, qui accompagne le programme des réformes, a été informée en été sur l'avancement des travaux.

Dans le cadre des tâches courantes, l'OORG a continué de soutenir et de conseiller les services en sa qualité de centre de compétences dans les domaines suivants: gestion de projets, systèmes de gestion, contrats de prestations, processus, mobilité.

Enfin, à l'automne 2016, le chef de l'OORG a donné sa démission pour la fin de l'année 2016. La période d'interim sera assurée par la secrétaire générale du DFS.

Selon les prévisions du **service financier** (SFIN), les comptes 2016 devraient boucler sur un excédent de charges d'environ septante-cinq millions de francs, hors des limites du frein à l'endettement. La forte dégradation du résultat est en premier lieu imputable au repli pour plus de 55 millions de francs de l'impôt des personnes morales.

Dans un contexte économique tendu, l'élaboration du budget 2017 s'est révélée particulièrement ardue. En raison de la chute cumulée à hauteur de 53 millions de francs des revenus à recevoir au titre de la RPT et de l'impôt des entreprises, le Conseil d'État a évoqué les circonstances extraordinaires pour demander la levée des mécanismes du frein, tout en présentant un second train de mesures d'assainissement, de 100 millions de francs à l'horizon 2020. Après d'âpres débats au Grand Conseil, le décret adopté à la majorité requise de 3/5^e puisque hors des limites du frein, prévoit un déficit de 50 millions de francs et des investissements de 63 millions.

Une part très importante des ressources du service a été engagée dans la poursuite des travaux conceptuels relatifs au volet *Finances* du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGE) en vue de son introduction au 1^{er} janvier 2018. Il a dans ce cadre également supervisé la phase-test du nouvel outil de budgétisation, qui sera introduit à fin mars 2017, et préparé avec les services les nouvelles structures analytiques basées sur le MCH2.

Avec la mise en place opérationnelle de la nouvelle organisation interne, des réaménagements de rôles visant notamment à professionnaliser certains aspects de la gestion comptable et de la trésorerie ont été apportés. Cette réorganisation ne pourra être complètement finalisée qu'avec l'introduction de SIGE, début 2018. La cartographie des processus de gestion est par ailleurs quasiment achevée et servira de base pour l'implémentation du système de contrôle interne.

Les changements intervenus sur les marchés monétaires et financiers ont nécessité un suivi rigoureux de la trésorerie et favorisé les emprunts à court terme afin d'une part de profiter des taux actuels négatifs, et d'autre part d'accroître la flexibilité dans la gestion quotidienne des liquidités.

Le service financier a, parmi ses autres activités, apporté un appui ponctuel dans la préparation des conférences suisse et latine des directeurs-trices cantonaux des finances, dont les

thématiques portaient notamment sur la RIE III, l'optimisation de la RPT, la révision de la LTVA ou encore le Programme de stabilisation fédéral 2017-2019.

Enfin, le chef du SFIN a démissionné pour le 30 novembre 2016. La période d'interim est assurée par le chef du domaine Planification, analyse et contrôle et adjoint au chef de service.

En 2016, l'ensemble des données des déclarations d'impôts reçues par le **service cantonal des contributions** (SCCO) ont été numérisées, notamment par le biais du Guichet unique (23'372 déclarations transmises), ce qui contribue à libérer les guichets et les lignes téléphoniques et permet aux collaboratrices et collaborateurs du service de se consacrer prioritairement aux demandes nécessitant plus de temps.

Les statistiques de la centrale téléphonique sont éloquentes : plus de 96'200 appels ont été enregistrés, plus de 24'100 courriels reçus et environ 22'000 personnes se sont présentées à nos guichets. Tous ces chiffres démontrent le volume important des sollicitations des citoyens-ne-s.

Le changement de philosophie se poursuit. Le résultat de cette mutation se traduit par un nombre toujours plus important de dossiers transmis au secteur de l'expertise et de la sous-traction. L'amnistie a eu un franc succès et la fin de l'année a été marquée par une avalanche de dossiers d'amnistie. Le Conseil d'État a donc pris la décision de repousser de trois mois l'échéance de cette dernière.

En automne 2016, l'entier du service a été regroupé à La Chaux-de-Fonds. Ainsi, les collaboratrices et collaborateurs de la rue du Musée ont été transférés dans des locaux sis à Espacité à La Chaux-de-Fonds. Cette opération s'est déroulée sans fermeture du service.

Cette année encore, le SCCO est allé à la rencontre des contribuables dans les centres commerciaux afin de communiquer au sujet des nouvelles directives, de promouvoir l'envoi de la déclaration par le Guichet unique en enregistrant un maximum de nouvelles inscriptions et de répondre aux questions. Il a également participé à la mise en place en collaboration avec le DEAS du concept de lutte contre les abus. À l'invitation de quelques communautés du canton, des collaboratrices et collaborateurs du service ont présenté l'amnistie, en soirée. Ce fut une expérience enrichissante.

Sur le plan législatif, 2016 a été calme, à l'exception des travaux budgétaires qui ont fortement sollicité le service. Traditionnellement, il a répondu à diverses consultations fédérales et a participé à diverses réflexions sur la fiscalité tant des personnes physiques que morales.

Sur le plan conjoncturel, l'année 2016 a été très difficile et a été marquée par un manque de visibilité des entreprises. Cela s'est traduit par un recul important des recettes des personnes morales. Notre économie portant pour une part prépondérante sur l'exportation, les divers événements internationaux (terrorisme, Brexit, ...) ont fortement influencé le volume des affaires et provoqué un fort ralentissement. Au niveau des impôts des personnes physiques, la tendance a été moins marquée.

Malheureusement, l'année 2016 a débuté par la découverte d'un détournement d'un montant de 4 millions de francs par un ancien collaborateur. Cette fraude, qui s'est étendue sur une quinzaine d'années, a pu être découverte suite à de nouveaux processus et contrôles et à la réorganisation du service. Des mesures de fond ont été prises pour optimiser les processus et la gestion des droits d'accès informatiques. De nouvelles compétences devront être apportées au service dans le domaine du contrôle et de la comptabilité. Malgré cette fâcheuse affaire, le fonctionnement du service et les prestations envers les contribuables n'ont pas été affectés.

L'année 2016 a vu le **service cantonal de la santé publique (SCSP)** porter ou être impliqué étroitement dans des projets très importants pour l'avenir du système de santé neuchâtelois et concernant l'ensemble de ses secteurs d'activités.

S'agissant de la **direction du service**, elle a été très occupée par la coordination et le suivi des nombreux dossiers et projets attribués au service, dont la plupart ont une forte portée politique, ainsi que les nombreuses tâches lui incombant de par la loi. Elle a notamment accompagné la mise en œuvre de plusieurs mesures prévues dans le rapport de politique sanitaire 2015-2022. Elle s'est également investie dans plusieurs projets intercantonaux, notamment l'élaboration d'une stratégie en matière de soins palliatifs à l'échelon BEJUNE, ainsi que la mise sur pied d'un programme de dépistage du cancer sur le plan BEJUNE également.

Dans le **domaine de la surveillance, de la prévention des maladies et de la promotion de la santé**, le service de la santé publique a été mobilisé par l'adoption de la stratégie cantonale de prévention et de promotion de la san-

té ainsi que par la mise en place ou la concrétisation ou la poursuite de différents plans d'actions, programmes et projets (prévention du tabagisme, santé mentale, santé scolaire, alimentation et activité physique, migration et santé, élimination de la rougeole, vaccinations contre la grippe et d'autres maladies).

S'agissant des **prestataires ambulatoires**, la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à charge de l'assurance-maladie (clause du besoin) pour les médecins a été prolongée jusqu'en juillet 2019.

Un registre des professions non universitaires de la santé a été développé par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé; son implémentation a débuté dans le service.

46 inspections ordinaires ont été réalisées dans les pharmacies publiques et d'institutions, dont deux portant sur la fabrication de médicaments en petites séries.

En ce qui concerne les **soins préhospitaliers et les mesures sanitaires d'urgences**, le Grand Conseil a ratifié la proposition du Conseil d'État de poursuivre la collaboration avec le Canton de Vaud et, par conséquent, la délégation de l'exploitation de la Centrale d'appels sanitaires urgents (CASU 144) et de la Centrale téléphonique de médecine de garde (CTMG) à la Fondation Urgences Santé (FUS) pour une durée minimale de cinq ans.

Concernant les **hôpitaux et institutions psychiatriques**, c'est la poursuite des travaux d'élaboration du projet de réorganisation spatiale de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) et son accompagnement, notamment sur le plan politique, qui ont principalement mobilisé les ressources du service. Il s'est également attaché à assurer la suivi de la mise en œuvre des options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) ainsi que de celles de l'HNE dans le cadre des contrats de prestations négociés par l'État avec ces établissements. Un accent particulier a également été mis sur l'identification et la valorisation des prestations d'intérêt général attribuées par l'État à ces institutions.

Dans le **domaine du maintien à domicile et de l'hébergement**, le rapport d'information (15.026) sur l'état d'avancement de la planification médico-sociale (PMS) a été traité par le Grand Conseil en janvier 2016, suivi dans la foulée, en février, par le rapport à l'appui d'un projet de décret concernant les options stratégiques de NOMAD pour la période 2015-2022. Les travaux de mise en œuvre de la PMS

se sont poursuivis tout au long de l'année et le processus d'évaluation des infrastructures des EMS, instauré dans le cadre de la LFinEMS, a été initié.

Pour le **service informatique** (SIEN), l'année 2016 a été une année bien remplie marquée par plusieurs projets et étapes-clés, notamment :

- L'acceptation par le Grand Conseil du rapport sur l'informatique neuchâteloise fixant un cadre clair pour les développements des infrastructures et des projets entre 2016 et 2021.
- Le déménagement du SIEN aux Cadolles en avril 2016, qui a permis de regrouper plus de 70 personnes précédemment réparties sur 4 sites à Neuchâtel et à Fleurier.
- La reprise en main du projet SIGE par le SIEN et le lancement d'importants développements afin de tenir les délais.
- La reprise de la direction du service informatique de la Ville de La Chaux-de-Fonds.
- La mise en place du portail SIEN auprès de l'État, de la Ville de La Chaux-de-Fonds et de nos partenaires parapublics.
- L'appel d'offres et le lancement de la réalisation du nouvel Intranet de l'État.
- La poursuite des développements dans les secteurs de l'impôt, du social et des écoles.

L'enquête sur les prestations a, pour la seconde année consécutive, été une grande satisfaction pour la direction du service. Par contre, l'enquête sur le personnel montre toujours des faiblesses qu'il s'agira de corriger à l'avenir.

Au niveau financier, le SIEN a bien maîtrisé ses comptes en améliorant son budget initial de plus de 1.9 million de francs, soit -12 %.

Finalement, il est important de rappeler que le SIEN est un service central qui délivre chaque jour des millions de prestations à près de 90'000 utilisatrices et utilisateurs du Canton de Neuchâtel.

En 2016, le **service des communes** (SCOM) a participé de manière soutenue à l'élaboration du projet de réforme de la péréquation des charges envoyé en consultation auprès des communes au printemps 2016, et suspendu depuis lors. Ce projet proposait de substituer à l'actuelle péréquation des charges structurelles

un système simple, cohérent et transparent qui reconnaissait le rôle prépondérant joué par les deux Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds dans le rayonnement du canton et pour l'attractivité de toutes les communes et parties du canton. Les deux principales villes du canton se seraient vu attribuer un montant de 10 millions de francs réparti entre elles au prorata de leur population et alimenté par les contributions de toutes les autres communes selon leur population et la distance les séparant de chacun des deux pôles urbains. Le service a aussi été chargé de préparer le préavis du Conseil d'État et ses propositions déposées en réponse au projet de décret interpartis déposé à l'automne relatif au report de l'harmonisation de la clé de répartition de l'impôt des frontaliers. Au-delà de l'accord donné à ce report à titre transitoire, ce préavis prévoyait aussi d'éliminer les distorsions et lacunes les plus béantes de l'actuelle péréquation des charges.

Le service des communes a aussi participé activement aux travaux du comité de pilotage relatif au projet de réforme des institutions, tout comme à ceux du comité chargé de réviser la répartition intercommunale du pot communal des transports suite à l'introduction du fonds d'infrastructure ferroviaire et à la participation des communes à son financement. Il a aussi élaboré le rapport à l'appui du projet de loi portant révision de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct (LRIFD). Aux termes de cette révision, adoptée par le Grand Conseil en décembre 2016, l'attribution ordinaire destinée au fonds d'aide aux communes a été supprimée compte tenu de l'état de la fortune du fonds.

Il a enfin activement soutenu les travaux d'introduction du nouveau plan comptable harmonisé 2 (MCH2) dans les communes par la mise à disposition du chef de projet du volet « communes » du MCH2 et par la résolution de nombre de questions relatives au retraitement du bilan notamment.

Il a aussi tout au long de l'année apporté son soutien constant en matière juridique, financière et comptable aux communes, dans le contexte particulier de l'introduction du MCH2.

La situation financière cumulée de l'ensemble des communes a été marquée en 2015 par les effets positifs de la réforme de l'harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'État et les communes, laquelle a permis à la grande majorité des communes de percevoir des revenus fiscaux supérieurs à ceux qu'elles auraient perçus sans la réforme de la fiscalité des per-

sonnes morales et à ceux qu'elles percevaient avant cette réforme, et par celle de la péréquation des ressources. Une diminution importante des revenus fiscaux encaissés dès 2013 en Ville de La Chaux-de-Fonds altère quelque peu l'embellie du paysage. Il en résulte un bénéfice cumulé de l'ensemble des communes de près de 2,8 millions de francs en 2015 à mettre en relation avec un déficit cumulé de plus de 8,1 millions de francs enregistré en 2014. Les transferts nets totaux de la péréquation financière intercommunale ont accusé pour leur part une baisse de 2,7 millions de francs d'un exercice sur l'autre pour atteindre 27,5 millions de francs.

Les statistiques fiscales, financières et les indicateurs financiers des communes font l'objet de fiches communales qui peuvent être consultées sur Internet en parallèle à la présentation des graphiques relatifs aux comptes cantonaux.

Enfin, pour le **service de bâtiments** (SBAT), suite à l'adoption par le Conseil d'État, en février 2013, du rapport sur le projet de réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l'État, le service a poursuivi sa réorganisation interne dans les domaines du suivi de projet, de l'entretien des immeubles, de la gestion immobilière (vente, achat, baux à loyer) et financière. Cette réorganisation a débuté en 2014 et se poursuit en principe jusqu'à fin 2017.

Le domaine Projets a assuré le suivi de grands projets immobiliers comme ceux des Prisons neuchâteloises (EPPB et EDPR), du NHOJ, du CPLN, du SIEN ou de Tivoli. De nombreux projets de la commission du logement de l'administration (CLA) ont également bénéficié de l'appui du domaine Projets, notamment la réflexion importante sur la réorganisation et le regroupement du logement de l'administration.

L'entretien du patrimoine a été assuré en fonction des moyens mis à disposition. Le SBAT a pris bonne note du signal donné par le Conseil d'État dans sa volonté d'augmenter l'enveloppe pour l'entretien des bâtiments. L'objectif est d'atteindre un montant minimum pour l'entretien de 13,5 millions de francs équivalent à 1% de la valeur actuelle du patrimoine (ECAP). Par ailleurs, suite aux deux crédits cadres alloués par le Grand Conseil, les travaux d'assainissement et de renouvellement des installations liées à la sécurité (détection incendie, éclairage de secours et installations électriques), ainsi que le remplacement et l'assainissement d'installations de chauffage dans plusieurs bâtiments cantonaux se poursuivent.

Diverses opérations immobilières ont eu lieu en 2016, notamment la vente des deux maisons d'habitation de l'Eter à Cressier, la vente du chalet des Broyons à Brot-Dessous, l'achat du bâtiment industriel de Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel, l'achat d'un étage du bâtiment Tivoli 22 à Neuchâtel, l'achat d'une unité PPE Jardinières 157 à La Chaux-de-Fonds et la négociation pour l'achat de Polyexpo à La Chaux-de-Fonds.

L'office cantonal du logement a assuré un travail conséquent de conseil auprès des maîtres d'ouvrage d'utilité publique au sujet de la LAL2 (mise à disposition d'instruments financiers permettant de rénover leurs immeubles ou de construire de nouveaux logements à loyer abordable). Durant l'année 2016, de nombreux projets ont pu démarrer ou sont en gestation (Les Forges à La Chaux-de-Fonds, projets du Vieux-Châtel, des Pontets à Couvet, etc.).

Après plus de quarante ans dans l'administration, le chef du domaine exploitation a pris sa retraite fin 2016. Le nouveau chef de domaine lui a succédé dès début 2017.

4. Département de la justice, de la sécurité et de la culture

Année riche en réformes, couvrant l'entier des domaines du département: réforme de la politique salariale, restructuration du service des sports, préparation du rapport du NHOJ en collaboration avec le DFS, réforme des institutions, réforme de la protection civile, refonte du secteur des addictions, réalisation d'une école de police commune aux cantons de Neuchâtel, Fribourg et Jura, création de la centrale neuchâteloise d'urgence, modification dans les modes d'octroi des subventions versées aux acteurs culturels, recrutement d'un nouveau chef au service pénitentiaire et au service des sports, ne sont que quelques-uns des dossiers auxquels le secrétariat général a étroitement collaboré afin d'en faciliter la concrétisation.

Après les baisses successives de 2014 et de 2015, l'année 2016, pour la **police neuchâteloise** (PONE), est caractérisée par une stabilisation du volume global des affaires.

Le nombre d'interventions d'urgence via le 117 est stable par rapport à l'année 2015 (env. 17'200) de même que le volume total des affaires judiciaires (12'100). Le volume global des infractions et des réquisitions judiciaires est en léger recul alors que de façon très réjouissante, le nombre de cambriolages a reculé de plus de 30% par rapport à 2015. Au final, la PONE a traité, en 2016, avec 700 plaignant-e-s ou lésé-e-s de moins qu'en 2015 et a enregistré une diminution de 12% du nombre de plaintes directes.

Au niveau de la coopération intercantonale en matière de sécurité publique, l'augmentation du nombre d'engagements hors canton dans le cadre de l'entraide concordataire romande ou suisse (IKAPOL), entamée en 2015, se confirme en 2016.

Enfin, l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre de décisions prises en 2014 concernant:

- La nouvelle gouvernance et la nouvelle répartition canton-communes des tâches et des financements de la sécurité de proximité prévues par la LPol;
- La mise en place de la nouvelle Centrale Neuchâteloise d'Urgence (CNU) suite au transfert, en 2015, de l'alarme et de l'engagement sanitaire (144) à la fondation Urgence Santé (VD) et l'intégration prévue en 2017 de l'alarme et de l'engagement des moyens pompiers;
- Les réorganisations internes suite à la réarticulation de la gendarmerie en trois unités opérationnelles au lieu de quatre;

- L'intégration, fin 2016, d'une nouvelle structure intercantonale unissant les Cantons de Neuchâtel, de Fribourg et du Jura: le Centre Interrégional de Formation de Police (CIFPol) basé sur les deux sites de formation existants de Colombier et de Granges-Paccot.

En 2016, le **service pénitentiaire neuchâtelois** (SPNE) a poursuivi le travail de réforme du domaine de l'exécution des sanctions pénales prévu par le plan d'action adopté par le Grand Conseil au mois de septembre 2013.

Divers projets ont été menés durant l'année écoulée, à Neuchâtel mais aussi au niveau intercantonal, permettant au domaine pénitentiaire de s'inscrire dans une dynamique de changement et d'adaptation indispensable en regard de l'évolution des profils de délinquance, des exigences légales ainsi que des impératifs de sécurité publique et de prévention de récidive. Le logiciel Juris est aujourd'hui implanté au sein de toutes les entités du service. L'office d'exécution des sanctions et de probation, né de la fusion de l'office d'application des peines et mesures et du service de probation, est fonctionnel. La collaboration avec le service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP), qui a vécu sa première année, s'affine et la formation des collaboratrices et collaborateurs du SPNE est encadrée par un groupe de projet ad hoc.

Au cours de l'année 2016, le **service de la sécurité civile et militaire** (SSCM) a été très actif dans le domaine de la protection civile, en procédant à la migration de l'ensemble des données concernant les astreints au service sur le système dédié PISA, programme de gestion utilisé par l'Armée. Le projet de réorganisation de la protection civile neuchâteloise s'est poursuivi par la définition d'un budget à l'échelle cantonale notamment dans les domaines de l'acquisition de véhicules, de matériel et d'équipement divers.

Dans le cadre de la réorganisation de l'État, le SSCM a été choisi comme service pilote dans de nombreux projets relatifs à la gestion des ressources financières et humaines.

Concernant le musée militaire et des toiles peintes, un comité de pilotage ainsi que deux groupes de travail se sont constitués avec la volonté assumée de prévoir la réouverture de ce lieu au public, sous une forme qui reste encore à définir. Par ailleurs, la coordination de l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP) a été transférée au Centre d'urgence psychiatrique (CUP).

En parallèle, le SSCM continue de remplir à satisfaction ses tâches au profit de son prestataire, la Confédération. Preuve en est, le renouvellement des contrats pour l'année 2017 ainsi que la garantie d'exploitation de la caserne de Colombier pour au moins ces dix prochaines années.

Pour le **service de la justice** (JUST), l'année 2016 a été marquée par le déménagement de la rue du Musée 1 à celle de Plan 30 à Neuchâtel. De plus, cette année a été très soutenue en ce qui concerne l'émission de documents d'identité et l'élaboration d'une nouvelle loi sur le droit de cité. En matière d'état civil, l'activité a été intense en ce qui concerne la gestion de la base cantonale de données des personnes selon la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence. Le site Internet du service, dédié aux communes, permettant de prendre connaissance des détails de la perception des amendes, a été adapté à la nouvelle loi sur la police. Enfin, le service de la justice a donné suite aux recommandations d'amélioration de la gestion des risques et du contrôle interne émises en 2016 par le contrôle cantonal des finances.

Durant l'année sous revue, le nombre d'affaires entrantes au **service juridique de l'État** (SJEN), (524 pour 2016) a été stable par rapport au dernier exercice (520 pour 2015, 497 pour 2014) – sans compter les décisions incidentes. D'une manière générale, la sollicitation du service juridique reste élevée. De plus, il s'est vu confier, dès le 1^{er} janvier 2016, le suivi des tâches juridiques en lien avec les marchés publics.

Un appui important a également été apporté dans l'avancement de plusieurs projets législatifs d'envergure (réforme des institutions, loi sur la reconnaissance des communautés religieuses, loi sur la publication des actes officiels, loi sur l'enfance et la jeunesse, loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, loi sur l'Université, loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments, loi sur l'assistance juridique).

Le SJEN assume la tenue du Recueil systématique de la législation neuchâteloise. Une nouvelle application du RSN sur le site Internet public a été élaborée en collaboration avec le service informatique et un prestataire externe. Elle a été mise en ligne dès le début de l'année 2016, et se présente sous une forme modernisée, plus claire, et avec davantage de fonctionnalités.

Les développements touchant l'organisation hospitalière cantonale et la localisation des

diverses instances judiciaires ne manqueront pas d'exiger dans un avenir proche l'intervention accrue du service juridique.

Comme au cours des années précédentes, l'activité du **service des ressources humaines** (SRHE) a été fortement influencée par le programme des réformes de l'État, ainsi que par un contexte budgétaire toujours très serré. Tant par sa forte implication dans de nombreux projets transversaux que par des réorganisations internes, le personnel du SRHE a poursuivi en 2016 de multiples objectifs stimulants. Même si les activités qui ont découlé de toutes ces implications ont engendré une pression importante, l'esprit de collaboration interne et externe a permis au SRHE d'assumer ses missions de manière efficiente et respectueuse de toutes les composantes politiques, économiques et sociales de son environnement.

Le projet le plus marquant de l'année écoulée a sans conteste été celui de la nouvelle politique salariale de la fonction publique, tant en raison de l'énergie importante qu'il a fallu dépenser pour le mener à maturité que par les réactions qu'il a générées chez les partenaires sociaux et chez une partie de la population concernée. La mise en place de nouvelles grilles salariales harmonisées dès 2017 corrige une incohérence qui durait depuis 1999 et qui voyait cohabiter sous le chapeau d'une même loi des systèmes de progression salariale complètement différents. Si les changements sont modestes pour le personnel administratif et technique, les enseignants disposent maintenant d'un système doté d'une progression plus régulière qui servira de support à une nouvelle évaluation de leurs fonctions.

Le SRHE a été largement sollicité dans les réorganisations structurelles de l'administration. À chaque modification de structure sont en effet associés au niveau du personnel le pilotage des démarches juridiques, l'accompagnement du changement par des actions de formation, un soutien de la mobilité interne pour le remplacement du personnel touché, des réévaluations de fonctions, ainsi que de multiples actions administratives et salariales. De même, de par son positionnement de service central, le SRHE a été impliqué dans de nombreux projets techniques tels la mise en place du nouveau système de gestion SIGE ou encore le développement du nouvel Intranet de l'administration.

Par ailleurs, le SRHE a été impliqué dans les actions pilotées par le service de l'emploi en faveur de la réinsertion de personnes en recherche d'emploi. Les démarches entreprises en

collaboration avec ce service visent clairement à renforcer l'accueil déjà très positif réservé aux candidatures de personnes au chômage dans le processus de recrutement de l'administration cantonale.

Dans le cadre de l'assainissement des finances de l'État, le Conseil d'État a pris la décision de restructurer le **service cantonal des sports** (SSPO) en profondeur et d'externaliser la gestion administrative des camps de ski. Suite à la décision de supprimer le secteur camps, un comité de pilotage s'est constitué en vue d'assurer l'hébergement des écoles neuchâteloises dans les structures actuelles. Une société privée reprendra les baux et la gestion du secteur camps de ski dès le 1^{er} mai 2017.

Malgré cette restructuration et les départs du personnel qui y sont liés, l'année 2016 a été intense dans tous les secteurs et les objectifs ont pu être maintenus, grâce à l'engagement sans faille des collaboratrices et collaborateurs du service.

Le 14 décembre 2016, la cérémonie du Prix du mérite sportif a eu lieu au Château de Neuchâtel. Cette manifestation a récompensé l'athlète Marc Lauenstein en tant que « Sportif de l'année ».

Enfin, en octobre 2016, le Conseil d'État a désigné un nouveau chef de service en la personne de M. Gilles Jaquet, sportif connu et reconnu, qui est entré en fonction en janvier 2017.

Le **service de la culture** (SCNE), en 2016, a conduit ses travaux à un rythme soutenu. Qu'il s'agisse de l'encouragement à la culture, des activités du pôle patrimonial, de projets internes ou encore de la collaboration intercantonale, l'intensité des efforts a été maintenue à son plus haut niveau.

La mise en œuvre de la politique culturelle présentée en décembre 2015 a nécessité la réorganisation de certains processus. Deux nouveaux groupes d'experts ont notamment été constitués pour examiner les projets en lien avec la création littéraire et celle dans le domaine des arts de la scène. Les premières conventions pluriannuelles ont été conclues avec une série d'acteurs ou d'institutions culturels. La liste exhaustive des subventions octroyées par le service durant l'année 2015 figure dans la brochure *Panorama 2015-2016*. Ce document est disponible sur le site www.ne.ch/scne.

À l'interne, l'année a été marquée par l'introduction d'un outil de gestion des requêtes. Tant les acteurs culturels que les collaboratrices

et collaborateurs du service ont dû se familiariser avec cette nouvelle plateforme. Du côté de la collection cantonale d'œuvres d'art, le recensement se poursuit et se mue peu à peu en une démarche d'investigation. Le service a également participé à la réflexion sur l'avenir du Château de Colombier, en étroite collaboration avec le service de la sécurité civile et militaire.

Les travaux conduits par le canton et les communes concernées par le soutien aux bibliothèques urbaines ont débouché sur un projet de refonte de la loi sur les biens culturels. La nouvelle version propose notamment d'étendre la mission de l'État à la sauvegarde des fonds documentaires d'importance cantonale. Toujours dans le domaine patrimonial, le service a participé aux travaux destinés à actualiser la liste nationale du patrimoine culturel immatériel.

Au niveau intercantonal, la collaboration s'intensifie. Ensemble, les cantons romands développent des dispositifs communs pour mieux encourager l'accès à la culture ainsi que la création artistique. La participation à des projets d'envergure nationale, aux côtés de Pro Helvetia et de l'Office fédéral de la culture est également en augmentation. La cheffe de service a également contribué au processus de refondation de la Manufacture, Haute École de théâtre de Suisse romande.

À l'**office du patrimoine et de l'archéologie** (OPAN), la section Conservation du patrimoine a mené de nombreux travaux de recherches historiques, de documentations et d'investigations archéologiques, parfois avec le concours de la section Archéologie. Cette dernière s'est séparée des derniers collaborateurs de l'équipe éditoriale chargée de documenter les fouilles menées sur le tracé de l'A5. Au Laténium, l'année 2016 a notamment été marquée par le lancement de l'ambitieuse réorganisation des dépôts du musée, ainsi que par la création de l'exposition « *Archives des sables, de Palmyre à Carthage* ».

La section Conservation du patrimoine a soutenu techniquement et financièrement en 2016 plusieurs chantiers de restauration d'envergure et poursuivi la mise à jour du recensement architectural cantonal. Elle a mené des travaux d'archéologie du bâti et de recherches en archives sur divers édifices et sites, entrepris, avec les autres sections de l'OPAN, la révision de la loi cantonale sur la protection des biens culturels, organisé plusieurs manifestations publiques, des visites commentées dans des lieux patrimoniaux, des cours spécialisés et publié diverses études.

Au sein de l'**office des archives de l'État** (OAEN), les travaux préparatoires liés à la mise en place de l'archivage numérique au sein de l'État de Neuchâtel ont suivi le calendrier prévu. Dans le cadre du projet AENeas, un concept global d'archivage numérique pour les autorités et les administrations cantonale et communales neuchâteloises a été élaboré conjointement par l'OAEN, l'OORG et les services informatiques concernés (SIEN, CEG, service informatique du Locle). Un logiciel permettant l'élaboration et le déploiement de plans d'archivage (outil ArchiClass) a été développé et mis en production en avril 2016.

La première phase du projet de nouveau centre d'archives (NCA) a démarré au 1^{er} janvier 2016. Elle porte sur l'analyse des besoins de l'OAEN en locaux de stockage d'archives pour les 50 prochaines années. Dans cette optique, l'OAEN mène une enquête sur le préarchivage dans l'administration cantonale, afin de quantifier précisément la masse documentaire existante et d'évaluer son taux d'accroissement pour les décennies à venir.

L'exercice 2016 pour le **service des poursuites et faillites** (SEPF) a essentiellement été marqué par une hausse sensible des procédures dans le domaine des poursuites qui bat même, pour la deuxième année consécutive, un record historique en nombre de réquisitions traitées. Pour l'office des faillites, l'élément phare a été la clôture de la faillite de Neuchâtel Xamax SA en juillet dernier. Le volume traité par cette entité est, par contre, en léger recul.

Pour résumer, on peut mentionner que le total des réquisitions traitées par l'office des poursuites a progressé de 2,51% par rapport à 2015, à 186'432 procédures. Pour la première fois, la barre symbolique des 100'000 commandements de payer a été dépassée avec 102'355 unités. Concernant les faillites, 347 nouveaux dossiers ont été enregistrés contre 379 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 8,44% essentiellement due à une diminution des procédures de faillites volontaires dont les conditions d'obtention, en application de la jurisprudence du Tribunal fédéral, sont devenues plus restrictives.

Force est de constater que, dans le domaine des poursuites, la situation se péjore année après année. Malheureusement, la conjoncture actuelle avec notamment l'augmentation du taux de chômage enregistrée ces derniers mois ne permet pas d'espérer une embellie prochaine. La lutte contre le surendettement constitue plus que jamais un défi à relever pour tous les acteurs socio-économiques.

En 2016, la situation financière du canton a contraint le **service des institutions pour adultes et mineurs** (SIAM) et les institutions que le service subventionne à travailler avec une enveloppe extrêmement serrée.

L'introduction des nouveaux principes étatiques de gouvernance des partenariats a été poursuivie, notamment en ce qui concerne la contractualisation des missions que l'État confie aux institutions.

2016 a été l'année de préparation de deux grandes nouveautés: la création d'un lieu de vie pour personnes cérébrolésées, répondant dignement aux nécessités de ce handicap, et la mise en place du nouveau dispositif neuchâtelois de l'addiction (DNA), voulu par le Conseil d'État afin de mieux coordonner l'offre dans le domaine de l'aide aux personnes dépendantes.

Deux autres projets d'importance sont concrétisés en 2016: le premier appelé JUNORAH, abréviation de *Jura et Neuchâtel ORientent les Adultes Handicapés*, exige depuis le 1^{er} avril que les personnes estimant devoir recourir à une institution sociale en fassent la demande au SIAM, une évaluation de la situation étant déléguée à Pro infirmis. Par ailleurs, une nouvelle offre, celle des *Hébergements différenciés*, comprenant un hébergement simple de la population autrefois placée à l'hôtel par les services sociaux et un accompagnement en appartement des adultes en difficultés sociales autrefois en foyers, est maintenant proposée par la FADS.

5. Département de l'éducation et de la famille

Durant l'année 2016, le Département de l'éducation et de la famille (DEF) n'a pas connu de changement majeur dans son organisation structurelle. Celle-ci repose toujours sur trois services pilotés par des chefs de service et des adjointes ainsi que de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE), du Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPES), de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public (CRNE) et des institutions tri-cantonaux et intercantonaux (HE-Arc, HEP, CIIP, CDIP). Le secrétariat général assure quant à lui sa fonction d'état-major au service du département.

Dans le travail courant, le suivi des objectifs du département, l'établissement du deuxième programme d'assainissement des finances, l'élaboration du budget 2017 et les travaux préparatoires concernant la mise en place de la nouvelle comptabilité analytique ont fait office de fil rouge durant l'année 2016.

Sur le plan des projets, de nombreuses forces de travail ont été mobilisées au niveau du département, des services et des établissements du secondaire II pour le pilotage ou l'accompagnement du programme des réformes de l'État : réforme de la politique salariale – y compris la gestion de la grève des enseignant-e-s – centralisation de l'entretien des bâtiments, de l'acquisition des véhicules, gestion administrative des enseignant-e-s, gouvernance des partenariats, refonte de la structure budgétaire et mise en place du nouvel outil BPC, réflexion sur le rôle et les missions des secrétariats généraux, mise en place de ConduiteNE et réflexion concernant la structure organisationnelle de l'État.

Du côté des dossiers présentés au Grand Conseil en 2016, le dossier phare est assurément le rapport à l'appui de la nouvelle loi sur l'Université de Neuchâtel, dénommé loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE). Par 96 voix contre 3, le Grand Conseil a adopté cette loi novatrice, qui accorde à l'Université une très large autonomie et en fait une partenaire qui négocie avec le Conseil d'État son mandat d'objectifs et son enveloppe financière. Cette dernière, comme le mandat d'objectifs d'ailleurs, étant définie pour quatre ans, assurant ainsi à l'Université une prévisibilité sur les moyens dont elle disposera et la possibilité de s'engager dans des projets à moyen terme. Élément supplémentaire, la nouvelle loi propose la création de deux fonds pérennes qui permettront à l'Université de conserver un éventuel bénéfice annuel pour, cas échéant, compenser un déficit (fonds de compensation) et pour initier de nouveaux projets (fonds d'innovation).

Le Grand Conseil a également adopté par 105 voix sans opposition un rapport à l'appui de la loi sur l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (LIFP). Cette nouvelle loi pose les bases légales d'une politique de soutien et de suivi permettant d'offrir un accompagnement ciblé et individualisé aux jeunes en rupture de formation ou présentant un risque important de désinsertion. Par cette politique, le Conseil d'État s'inscrit pleinement dans la volonté de réussir le défi de l'intégration professionnelle et de prévenir le risque de la spirale de l'exclusion sociale en prenant des mesures en amont, en investissant dans des structures de soutien et de suivi. Les effets qui en découleront auront un impact positif d'abord pour les personnes concernées, mais également sur l'évolution des dépenses sociales supportées par les collectivités publiques.

Comme pressenti en 2015, l'année 2016 a également vu le traitement de plusieurs motions et postulats concernant l'éducation citoyenne. Nous citerons la motion populaire « Pour une meilleure formation citoyenne de la jeunesse », la motion « Hymne national et neuchâtelois à l'école », la recommandation « Éducation civique sur l'actualité », la pétition « Une journée de civisme actif pour toutes les classes du canton », le dépôt de la motion transformée en postulat « Lutter contre le fléau du littering ». Sur le même sujet, un rapport de la commission législative concernant une pétition intitulée « Pérennisation d'une session des jeunes tous les deux ans », pétition acceptée lors de la session des jeunes, a été adopté par le Grand Conseil. Cette session devra ainsi être mise en place par le Département de l'éducation et de la famille. La nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse en préparation devrait répondre à cette injonction du Grand Conseil en demandant les moyens financiers nécessaires pour mettre en place un tel événement. Signalons ici que l'année 2016 a vu la présentation des résultats d'une étude réalisée par l'Université de Genève sur les raisons de l'abstentionnisme des 18-25 ans lors des votations. Les résultats sont particulièrement intéressants et il en ressort que l'impact sur l'abstentionnisme des cours d'éducation citoyenne à l'école n'est pas prouvée.

Du côté de la formation professionnelle, le rapport en réponse à la motion 14.104 « CFC en poche, et ensuite ? » a été adopté par le Grand Conseil. Ce rapport démontre que l'orientation des titulaires d'une certification est adéquate et les formations suivies correspondent aux besoins du marché du travail puisque parmi les diplômé-e-s exerçant une activité professionnelle, 87.5% d'entre elles et d'entre eux ont trouvé

un emploi correspondant à leur formation. Plus précisément, 73.1% ont trouvé un emploi dans leur métier au sens strict et 14.4% dans un métier proche. Le rapport met encore en évidence le fait que les choix politiques tels que la dualisation des formations en école à plein temps menant à l'obtention du seul CFC ainsi que le resserrement des effectifs en école à plein temps dans le domaine Économie – Administration sont conformes à l'idée de maximiser les chances d'accéder rapidement au marché du travail pour les titulaires d'un CFC ou d'une AFP.

Secrétariat général

Durant l'année 2016, le secrétariat général a assumé l'ensemble des activités inhérentes à une fonction d'état-major : préparation et suivi des dossiers traités au Conseil d'État, coordination des activités liées à la préparation du budget, des comptes, du rapport de gestion, au suivi de la feuille de route, à la communication, à la gestion du calendrier, au suivi des affaires parlementaires, au suivi des dossiers des services (colloques, bilatérales, séances spécifiques), aux travaux confiés à la Conférence des secrétaires généraux, aux rapports avec les partenaires (syndicats, communes, fédération des parents d'élèves, institutions, etc.), participation à différents projets (réformes de l'État, politique salariale, rénovation du CPLN, extension de l'École Pierre-Coullery, financement de la formation des adultes, 2^e volet du programme d'assainissement des finances, épuisement professionnel/burnout du corps enseignant, abrogation de la loi sur la caisse de remplacement, recrutement du recteur de l'UniNE, etc.).

2016 a été marquée par une surcharge administrative en lien avec l'absence d'une secrétaire du département pour des raisons familiales. Cette augmentation a pu être absorbée par le personnel en place, moyennant quelques heures supplémentaires et l'engagement d'une remplaçante temporaire.

En ce qui concerne les travaux généraux, le secrétariat général a appuyé la cheffe de département dans le traitement des dossiers. Il a accompagné les entités dépendant directement de lui comme le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs), la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public (CRNE) et l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE). Il a également apporté son appui aux services sur tous les dossiers stratégiques. Il s'est occupé d'étudier et de donner suite à toutes les demandes de subvention dans le domaine des constructions scolaires. Il a participé aux séances et aux

travaux préparatoires des conférences intercantionales de l'instruction publique (CIIP et CDIP).

Les projets développés en 2016 sont présentés dans la partie secrétariat général de ce rapport.

Les comptes 2016 de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public bouclent avec un excédent de charges de 6'948 francs 94. Les indemnités de remplacement se sont élevées à 6'842'493 francs 15.

Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaires (CAPPEs)

Malgré de nombreux changements intervenus tout au long de l'année 2016 (démission, congé maternité), le CAPPEs a maintenu le cap en matière d'offres d'accompagnement et de soutien et a assuré la continuité de sa mission.

Le CAPPEs a répondu de manière concrète à toutes les demandes qui lui sont parvenues en 2016 dans ses domaines de compétences habituels.

Le nombre de situations d'accompagnement sur le terrain a été stable. Le nombre de demandes d'accompagnement individuel a augmenté significativement. Le projet en cours sur ce thème « Lutte contre l'épuisement professionnel » rendra son rapport final et ses propositions de mesures au 1^{er} semestre 2017. Les demandes d'accompagnement dans la gestion de situations critiques ont aussi fortement augmenté. Les formations dans le domaine du projet « AMOK-Tireur actif » pour les écoles du SEO et du SFPO (S2) ont occupé plusieurs collaboratrices et collaborateurs du CAPPEs tout au long de l'année et se poursuivront en 2017.

Le CAPPEs a aussi à cœur de poursuivre son soutien aux établissements scolaires dans la mise en place de projets de prévention. Ainsi, il a soutenu plusieurs établissements scolaires dans leurs réflexions sur divers thèmes tels que le « vivre ensemble », l'amélioration de la communication, la lutte contre les phénomènes de harcèlement ou encore le soutien à une utilisation intelligente des médias sociaux.

Le CAPPEs souligne la volonté des établissements à poursuivre leurs réflexions dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé malgré la situation complexe vécue par les écoles ces dernières années.

Les collaborations avec les divers services du DEF ainsi que des autres départements se sont

intensifiées, le CAPPE prend particulièrement à cœur son rôle de « faiseur » de lien entre les écoles et la nouvelle coordination pour la santé scolaire ou la Police.

Les objectifs du CAPPE pour 2017 restent en lien avec la mission qui lui est confiée: continuer de répondre aux demandes et aux besoins du terrain, tout en encourageant la démarche préventive et en s'adaptant au rythme des uns et des autres pour permettre un climat scolaire bienveillant, respectueux et sécurisant, première clé d'une bonne qualité de vie au travail.

Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE)

L'année 2016 a été caractérisée par la perte de 10% des effectifs de l'OPFE, suite au départ en mai d'une collaboratrice scientifique à 40%. L'entité ne compte désormais plus que 1.9 EPT, répartis en 90% (cheffe d'office), 50% (collaboratrice scientifique) et 50% (secrétariat), contre 2.1 précédemment. Cette réduction des effectifs a conduit au retrait de la présence de l'OPFE dans le groupe de confiance, dont la présidence lui avait été confiée.

Un gros projet a occupé l'entité durant les six premiers mois: la venue de l'exposition « Fille ou Garçon, ça change quoi? » à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. 4'720 élèves et environ 320 enseignant-e-s ont visité l'exposition avec leurs classes et 2'301 enfants et leurs parents ont fait le déplacement les week-ends. Quatre conférences ont en outre été organisées autour du thème de l'égalité. L'OPFE a également activement participé à la réalisation, puis la diffusion de l'étude de l'IDHEAP consacré aux conséquences du travail à temps partiel sur la prévoyance vieillesse (étude financée par la Conférence suisse des déléguées à l'égalité). Par ailleurs, la coordination de la lutte contre la violence conjugale a occupé à nouveau une bonne place. Enfin, l'entité a adapté en langage épïcène la formulation de nombreux textes (lois, règlements, directives, guides, ...) émanant de l'administration cantonale, à la demande de divers services. Elle a été en outre sollicitée par plusieurs départements et services pour expliquer les règles de rédaction adoptées par le Conseil d'État en 2015.

Service de l'enseignement obligatoire

Durant l'année scolaire 2016-2017, 20'292* élèves sont accueillis dans les classes neuchâteloises par 2'118* enseignant-e-s.

* Effectifs au 15 octobre 2016.

Dans le canton de Neuchâtel, au terme de l'année scolaire 2015-2016, 60 enseignant-e-s sont partis à la retraite pour un total de 43.38 Équivalents Plein Temps (ci-après: EPT).

Pour l'année scolaire 2016-2017, 132 postes ont été mis au concours dans la scolarité obligatoire représentant 86.81 EPT.

Pour les années 1 à 8, 29 jeunes enseignant-e-s neuchâtelois ont obtenu un diplôme pour la formation primaire, 35 pour la formation secondaire, pour les années 9 à 11 et la scolarité postobligatoire.

Cette année, le marché de l'emploi est équilibré.

Le service de l'enseignement obligatoire comptait, au 31 décembre 2016, 17.85 EPT.

Office de la pédagogie et de la scolarité (OPS)

L'office de la pédagogie et de la scolarité est composé des cadres du service de l'enseignement obligatoire (inspectrices et inspecteurs et adjoint-e-s) et est compétent pour traiter les questions relatives à l'enseignement, à l'évaluation du travail des élèves, aux mesures d'aides pédagogiques et à la qualité et au monitoring du système scolaire. Ses membres assument aussi la fonction de référent-e-s des centres scolaires et sont en lien direct avec les directions d'écoles. Ils fournissent aux autorités une aide à la décision et les appuient dans l'application du cadre cantonal. Ils collaborent à l'élaboration et à la conduite de projets et dossiers cantonaux et intercantonaux par leur action directe dans des groupes de travail et des commissions ad hoc ou en fournissant des préavis en cas de sollicitations diverses (consultations, rapports, enquêtes).

Office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO)

Entité au sein du SEO, l'OISO s'emploie à mettre en œuvre la politique publique en faveur de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans les écoles neuchâteloises. Cette politique vise notamment à favoriser un usage efficace, pratique, critique et éthique des MITIC.

Le portail pédagogique RPN.ch, l'installation de logiciels spécifiques et la mise à disposition de nombreuses ressources pédagogiques permettent d'offrir aux élèves et aux enseignant-e-s des possibilités d'apprentissage différencié et d'acquérir des compétences dans le domaine des médias. En 2016, de nombreux projets relatifs à l'informatique pédagogique et administrative ont été conduits.

L'OISO a apporté un soutien logistique au SEO pour la conception, le développement et l'exploitation de diverses plateformes pour les épreuves cantonales.

Le renouvellement du parc informatique composé d'environ 3'800 ordinateurs s'est poursuivi en 2016.

Au 31 décembre 2016, l'office comptait 5.8 EPT.

Office de l'enseignement spécialisé (OES)

L'OES représente l'autorité compétente et décisionnelle du Canton de Neuchâtel en matière de pédagogie spécialisée.

L'OES assume en particulier la responsabilité directe de l'ensemble des dossiers de la pédagogie spécialisée pour les domaines spécialisés tels que la scolarité en école spécialisée, la logopédie/l'orthophonie, la psychomotricité, l'éducation précoce spécialisée et le soutien pédagogique spécialisé (SPS).

Les trois écoles spécialisées du canton (Fondation Les Perce-Neige, domaine de compétences école spécialisée, école spécialisée du Centre régional d'apprentissages spécialisés et Centre pédagogique de Malvilliers) sont placées sous la supervision pédagogique et financière de l'OES.

L'OES a attribué environ 3'300 mesures de pédagogie spécialisée pour les enfants et les jeunes de 0 à 20 ans. Ce nombre correspond à 8.5% de la population de ces classes d'âge dans notre canton. Ces mesures concernent, en pourcentage et dans l'ordre, la logopédie/l'orthophonie 82%, les écoles spécialisées 10.5%, le SPS 4%, la psychomotricité 2.5% et l'éducation précoce spécialisée 1%.

En 2016, l'OES a vécu une année particulièrement chargée. Les efforts ont porté sur la finalisation et la présentation des travaux ayant pour objectif de proposer le catalogue cantonal des prestations de pédagogie spécialisée, sur la conceptualisation et le déploiement de nouvelles prestations (intervention précoce en autisme et unité d'accueil temporaire), sur l'analyse des situations d'enfants et d'élèves avec des besoins éducatifs particuliers et les décisions y relatives, sur le lancement des travaux liés aux contrats de prestations entre l'État et les écoles spécialisées ainsi que sur la rédaction de directives internes à la psychomotricité pour les prestations étatiques en la matière.

Centre cantonal de psychomotricité (CEPM)

Le centre offre ses prestations dans différentes régions du canton. À cet effet, il dispose d'antennes régionales à Neuchâtel, à Dombresson, à Val-de-Travers, à Cornaux, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Bevaix et il offre également des prestations thérapeutiques en institutions et écoles spécialisées.

Le nombre de postes total correspond à 10 EPT, dont 0.5 EPT est dédié à la gestion administrative du centre. 6.5 EPT sont consacrés aux suivis ambulatoires des enfants dans les antennes cantonales et les thérapeutes en psychomotricité au sein des institutions représentent 2.8 EPT.

À fin octobre 2016, 174 enfants suivaient un traitement ambulatoire dont 171 pris en charge financièrement par l'OES et trois par les parents. 21 enfants ont commencé un bilan thérapeutique. Quant aux thérapeutes travaillant en institution, elles assurent le traitement d'une centaine d'enfants.

Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE)

L'année fut marquée par de nombreux événements très positifs pour le développement de la culture musicale en général dans notre canton et pour l'image du conservatoire en particulier. De multiples concerts ont permis à nos jeunes – et moins jeunes – musiciennes et musiciens de se produire dans des cadres très divers, que ce soit notamment au Palais fédéral pour la journée Portes ouvertes du 1^{er} août, sous le chapiteau du cirque Circo Bello, dans la salle du Grand Conseil neuchâtelois ou dans le nouveau théâtre des Abeilles.

Service des formations postobligatoires et de l'orientation

De grands défis attendent la formation postobligatoire durant les années qui viennent, mais il s'agit de mentionner en priorité la problématique des transitions entre l'école obligatoire et les formations du secondaire 2 d'une part, puis entre les formations du secondaire 2 et le marché du travail d'autre part, ainsi bien évidemment qu'entre les formations du secondaire 2 et les formations subséquentes du domaine tertiaire. Ces articulations constituent un enjeu de taille si on y ajoute l'insertion dans notre système de formation des personnes arrivant d'autres pays. Si l'on admet que l'insertion des citoyen-ne-s dans un système de formation puis du marché du travail constitue une priorité, il ne fait aucun doute qu'une attention

particulière devra être portée sur ces charnières importantes.

Dans le domaine de l'orientation, un accent particulier a été mis en 2016 sur les moyens de communication pour soutenir l'action des conseillères et conseillers en orientation. Nous signalerons par exemple la tenue de la 5^e édition de la Nuit de l'apprentissage, la création d'une page Facebook ou encore l'organisation du village inFORMATION dans le cadre de Capacité 2016.

Dans la perspective d'une meilleure intégration dans la formation, l'année 2016 a aussi été marquée par la mise en place de l'intervention précoce au niveau cantonal. Dans ce cadre, il est prévu d'anticiper la transition I en détectant les jeunes à risque, avant leur sortie de l'école obligatoire et de les outiller adéquatement pour ce passage vers la formation professionnelle. Le développement de la collaboration avec l'école obligatoire a été l'un des éléments importants de cette année à l'issue de laquelle, l'organisation mise en place peut être qualifiée de positive. 2016 est aussi marqué par la décision positive de la Confédération de soutenir le projet MyConnection. Ce projet a été déposé suite à l'appel du SEFRI proposant de subventionner tout projet visant à optimiser l'attribution des places d'apprentissage restées vacantes en fin d'année scolaire. Tout en respectant cet objectif, MyConnection ambitionne aussi de thématiser autour de la question de la formation des jeunes migrant-e-s.

Du côté du pilotage du système de formation, la mise en œuvre de la rénovation du cycle 3 à l'école obligatoire, qui a pour principale conséquence la suppression des sections, a nécessité de redéfinir les conditions que les élèves doivent réunir pour prétendre à l'entrée d'une formation en école à plein temps. Par ailleurs, les premiers élèves de filière de culture générale et maturité spécialisée ont débuté leur formation en août 2016, en 2^e année, après une première année de tronc commun avec les élèves se destinant aux autres options. Une filière d'éducateur ou éducatrice social-e ES, a aussi été ouverte à l'École Pierre-Coullery du CIFOM et accueillera les premiers élèves en janvier 2017. Avec la création de cette nouvelle filière, un dossier de reconnaissance a été élaboré et soumis au SEFRI. Finalement, dès la rentrée scolaire 2016, le Canton de Neuchâtel dispose d'une filière de maturité professionnelle post-CFC Économie & Services qui peut être suivie à mi-temps. Cette formation, qui s'adresse aux titulaires d'un CFC d'employé-e de commerce ou de gestionnaire du commerce de détail, permet à celles et ceux

qui le souhaitent d'entreprendre une maturité en parallèle à un emploi.

Dans le domaine de la surveillance de l'apprentissage, une enquête de satisfaction a montré que la mue structurelle opérée par ce secteur a permis d'obtenir une satisfaction globale positive de 86.5% auprès des entreprises formatrices.

Quant au secteur des Hautes écoles, il a largement été sollicité par des adaptations législatives ou structurelles autant à un niveau cantonal à l'instar de la nouvelle loi sur l'Université qui a été adoptée par le Grand Conseil qu'au niveau fédéral avec notamment l'élaboration de nouvelles ordonnances.

Finalement, la figure de style « En Bref » ne permet pas de mettre en évidence toutes les activités des entités du postobligatoire, qu'elles soient du secondaire 2 ou du tertiaire. Il faut seulement relever ici leur énorme engagement visant à offrir un système de formation moderne et efficace répondant aux besoins de notre société. Les réformes, réflexions, projets innovants, offres culturelles ou sportives doivent contribuer à servir la mission qui nous est commune, celle de préparer l'avenir de notre région, de notre pays.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Au niveau du service et plus particulièrement pour l'office de protection de l'enfant, l'année 2016 aura permis d'achever le développement, en termes de ressources humaines, voulu par le Conseil d'État dans son rapport d'information au Grand Conseil relatif au projet de concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants, validé en 2012.

Outre les tâches ordinaires du service, nous pouvons mettre le focus sur 5 dossiers importants de cette année 2016 :

- Le rapport 16.046 du Conseil d'État au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi concernant les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant (LAPEA) ;
- Le projet de loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) ;
- Le projet sur les familles d'accueil avec hébergement (FAH) ;
- Le projet formation du domaine santé social ;
- Le concept de santé et de sécurité au travail (SST).

En parallèle à ces événements et dans des conditions qui restent toujours difficiles, le domaine d'intervention des assistantes sociales et des assistants sociaux du SPAJ reste le même que par le passé. Le nombre de situations suivies par les assistants sociaux et les assistantes sociales des offices de protection de l'enfant et de l'adulte présente une légère augmentation puisque ce sont 4'235 dossiers qui ont été traités en 2016 (3'986 en 2015). Dans le cadre des permanences sociales, le service a répondu à 1'039 demandes de renseignement ou d'aide ponctuelle (866 en 2015).

6. Département du développement territorial et de l'environnement

Secrétariat général

Le secrétariat général (SDTE) présente des comptes 2016 légèrement inférieurs aux prévisions. Si le produit de la taxe sur les véhicules automobiles n'a pas atteint le niveau escompté avec une diminution de quelque 350'000 francs, cette dégradation est en partie compensée par une augmentation des recettes liées à la taxe de navigation et à la part de l'État au bénéfice du SCAN de quelque 200'000 francs.

L'année 2016 a vu se confirmer la volonté du gouvernement de développer la mobilité dans sa globalité puisque la population neuchâteloise a plébiscité la stratégie cantonale Neuchâtel Mobilité 2030 lors de la votation populaire du 28 février 2016. Fort de ce résultat, le DDTE a poursuivi les travaux de conviction à Berne en vue d'obtenir le classement de la H20 en route nationale et le financement du RER neuchâtelois.

Le SDTE a été particulièrement actif tout au long de l'année 2016 sur la question des gens du voyage. Il a mené des travaux pour la création d'une aire de passage cantonale en faveur des gens du voyage suisses, une mesure voulue par la Constitution fédérale. Il a par ailleurs œuvré à trouver une solution au transit des convois européens à travers notre territoire.

Afin de présenter au tout-public les actions menées par l'administration cantonale en matière de développement durable, le SDTE a créé une page Internet dédiée à cette thématique. Elle présente les principes poursuivis par l'État de Neuchâtel, les cercles indicateurs dont il dispose pour pouvoir évaluer régulièrement les progrès réalisés ainsi qu'une liste des mesures réalisées à ce jour.

Service de l'aménagement du territoire

L'année sous revue a été marquée par les travaux de révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et ceux en lien avec l'adaptation du plan directeur cantonal. Alors qu'en 2015, les communes organisées en région ont établi des plans directeurs régionaux, en 2016, le service a adapté le plan directeur cantonal en tenant compte à la fois du dispositif fédéral entré en vigueur le 1^{er} mai 2014, que du contenu des documents directeurs proposés par les communes. Tant la consultation du plan directeur que celle de la LCAT sont prévues courant 2017.

Début 2016, le rapport sur l'aménagement a été transmis au Grand Conseil et à la Confédération. Document d'information, ce rapport a été l'occasion de dresser et de partager un bilan de la situation des politiques à incidence spatiale du

canton dans la perspective de la mise en œuvre de la nouvelle LAT. En matière d'instruments de planification, il convient également de mentionner l'établissement du plan directeur des rives du lac de Neuchâtel, du plan directeur de la mobilité cyclable et de la loi sur la mobilité douce ainsi que de la loi sur les mines et carrières, dossiers qui seront menés à chef courant 2017. À noter encore que la modification de la LCAT votée en 2012, introduisant l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions, a été promulguée à fin 2016.

2016 a été la première année durant laquelle l'application SATAC_2 a été en production sur l'ensemble du territoire du canton. Le temps de traitement des dossiers conformes et sans dérogation par le service est de 43 jours alors que l'objectif était de 35. À fin février 2017, plus de 5'000 personnes se sont connectées au système. Ce dernier est utilisé par 194 collaboratrices et collaborateurs au sein des communes et 159 dans l'administration cantonale. Après une année de production, le logiciel donne satisfaction.

Service des transports

Les négociations des indemnités de transports versées en 2016 ont permis de limiter la hausse due au nouvel horaire. Un cofinancement paritaire de la Confédération a été obtenu.

Fin 2015, le nouvel horaire 2016 est entré en vigueur. La cadence demi-heure a ainsi pu être introduite entre les trois villes de Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle. Plusieurs lignes de bus ont dû être adaptées pour assurer la bonne cohérence du système de transport dans son ensemble. Le suivi de l'horaire a permis de constater sa bonne stabilité. En conséquence, les trous à l'horaire imposés par les CFF ont pu être supprimés.

Un important travail de persuasion a été effectué auprès de la Confédération pour l'intégration de la ligne directe dans Prodes 2030. Les résultats seront connus courant 2017.

Le postulat 15.189 visant à revoir les critères de répartition financière intercommunale au pot commun a été traité. Une nouvelle pondération a été proposée, soit 40% pour le nombre d'habitant-e-s et 60% pour la qualité de desserte. Les modifications de la LTP ont été adoptées au Grand Conseil et sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

La taskforce (ligne des horlogers) a réussi à trouver une solution permettant de pérenniser la circulation des TER jusqu'en 2021.

Les dessertes scolaires ont été optimisées, en particulier sur la ligne 421.

Service des ponts et chaussées

Le service s'attache à déterminer et planifier au plus juste les diverses sollicitations de moyens lui permettant d'assumer les missions qui lui incombent. Ainsi, l'entretien, l'aménagement et l'assainissement des routes, des ouvrages d'art et des cours d'eau nécessiteront, ces prochaines années, des moyens financiers importants pour lesquels des crédits devront être demandés.

Les objectifs spécifiques principaux de l'année 2016 et leur atteinte peuvent être séparés en deux catégories: les objectifs externes et internes.

Objectifs externes

- Concernant les aménagements extérieurs liés aux travaux du tunnel de Serrières, l'incertitude quant au démarrage des travaux ferroviaires et leurs divers reports en raison du retard pris dans la finalisation du projet par l'entreprise de transport concernée, ainsi que sa validation au niveau fédéral, ont sensiblement influencé la planification et les prévisions budgétaires.
- Avancer au mieux dans le développement du projet de détail du contournement du Locle par la route principale H20, de manière à ce qu'il soit terminé au moment du transfert de la H20 dans le réseau des routes nationales. L'essentiel du projet est achevé, qui devrait être suivi des projets des portails et autres ouvrages situés de part et d'autre du tunnel.
- Mener à bien la campagne de réfection des routes cantonales, en particulier dans les zones complexes où des travaux communaux conduits et menés de concert avec des travaux planifiés par le service, ou auxquels le service participe. Objectif atteint, à l'exception de la traversée de Travers, dont le projet de réaménagement a induit un report de l'exécution en 2017.

Objectifs internes

- Procéder à une première phase d'assainissement de la route principale H20 compte tenu du réel besoin d'entretien de cette infrastructure vieille de plus de 20 ans. Cette route restant propriété du canton dans l'attente de son transfert à la Confédération, la responsabilité et la charge d'entretien

continuent d'incomber au canton. Objectif atteint.

- Continuer l'assainissement du système qualité laissé à l'abandon depuis 2003. Cet objectif est en cours de réalisation et décision a été prise de ne pas procéder à une nouvelle certification, eu égard à l'important investissement que représenterait un suivi tel qu'exigé par les normes.
- Achever la révision de la loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Compte tenu des différents sujets importants figurant dans l'agenda politique du Conseil d'État, il a été décidé de reporter son traitement au Grand Conseil, ce qui a dégagé un peu de temps pour commencer la rédaction du règlement d'exécution de la LRVP.

Par ailleurs, les projets et chantiers à venir les plus importants sont:

- N5, tunnel de Serrières: les travaux de réaménagements extérieurs et de remise en état de toutes les zones modifiées au cours du chantier s'étendront encore jusqu'en 2017 et demanderont une coordination soutenue pour une intégration réussie des différentes infrastructures de transport.
- H20, contournements du Locle et de La Chaux-de-Fonds: le projet de détail du contournement du Locle doit encore être finalisé pour pouvoir être remis à la Confédération dès le transfert de cet axe dans le réseau des routes nationales en 2020.
- La variante finalement retenue pour le contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale H18 doit maintenant être développée dans le détail et son coût de réalisation chiffré. Si des acquisitions de biens-fonds utiles à la réalisation du projet peuvent être conclues, les crédits sont à disposition et seront utilisés dans la mesure de besoins avérés.
- Les projets et travaux en lien avec les conventions-programmes liant le canton à la Confédération en matière d'assainissement du bruit routier, de protection des biens et des personnes aux abords des cours d'eau et de revitalisation des cours d'eau. La troisième génération de ces trois conventions a été établie en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement et les crédits cantonaux y relatifs ont été octroyés permettant ainsi la mise en œuvre des mesures planifiées.

- Les douze projets, répartis dans l'entier du canton, qui composent le crédit-cadre octroyé et qui consistent en diverses améliorations locales des aménagements routiers, visant avant tout à sécuriser tous les types d'usagers. Les deux premiers projets ont été réalisés aux Brenets et entre Bayerel et Vilars/Saules.
- La poursuite de l'entretien constructif des routes cantonales.

Les besoins en assainissement et en adaptation du réseau des routes cantonales et de ses ouvrages aux exigences de notre époque génèrent un travail important que le service doit assurer. À ce titre, le cas de la H2O est symptomatique. Une route utilisée intensivement nécessite des opérations d'entretien et d'adaptation périodiques. Le fait qu'elle n'ait pas encore été transférée à la Confédération oblige le canton à assumer ses devoirs de propriétaire, ce qui constituera également un défi important pour les deux prochaines années.

La préparation des changements relatifs à la gestion financière au sein de l'État, par l'entrée en vigueur prochaine du MCH2 et l'important processus de réforme de l'État aujourd'hui en cours conduit à mener des réflexions approfondies quant aux besoins et aux moyens à mettre en œuvre, et surtout aux incidences globales que ces nouveautés pourront induire pour tous les aspects touchant à la gestion du patrimoine. Le fait d'être service pilote dans plusieurs domaines impactés par ces grandes réformes génère un surcroît de travail non négligeable, mais dont le retour sur investissement devrait intervenir dès les débuts de la mise en exploitation des nouveaux systèmes.

Dans un environnement en perpétuelle évolution, la planification des projets, des travaux et des diverses activités du service, tant au niveau technique qu'aux aspects financiers, constituent les sujets prépondérants nécessitant une anticipation et un suivi de tous les instants.

Compte tenu de ce qui précède, il est manifeste que l'intensité de la charge de travail au sein du service ne montre aucun signe d'affaiblissement, même si les difficultés conjoncturelles rencontrées par les collectivités publiques et certaines branches de l'économie privée inquiètent les entreprises de construction en terme d'occupation pour les mois à venir.

Service de l'énergie et de l'environnement

En 2016, l'énergie et l'environnement sont restés au cœur des débats et des intérêts de la politique, de la population et des médias.

Au plan législatif, le SENE a dû se prononcer sur plus d'une douzaine de consultations relatives à des révisions de textes légaux fédéraux touchant l'eau, l'énergie, l'air, l'électricité, les émoluments et taxes, les déchets radioactifs, le climat et l'environnement.

Dans le domaine énergétique, la commission cantonale de l'énergie a adopté le rapport d'experts sur la conception directrice de l'énergie 2015 et le Conseil d'État a adopté le rapport 16.022 à l'appui du projet de décret y relatif. Il a également adopté le rapport 16.023 à l'appui d'un projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEP). Le programme de subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments (Le Programme Bâtiments) a rencontré un bon écho dans le canton avec 221 promesses de subventions pour un montant de 2'960'000 francs et avec 225 versements après contrôle de l'avis d'achèvement des travaux totalisant un montant de 2'785'295 francs. L'arrêté relatif aux subventions dans ce domaine a été adapté et servira de base légale pour « Le Programme Bâtiments NE 2017 ».

Dans le domaine environnemental, la qualité des eaux du Doubs et la gestion des débits sur ce dernier restent une priorité. Le bilan du système de taxes causales pour la gestion des déchets urbains montre que les objectifs ont été atteints. Après quatre ans d'application du système, le taux de valorisation des déchets urbains a augmenté et la production globale de déchets urbains a diminué. Ainsi, le coût par habitant a diminué de 10%, sauf dans les communes avec le système plus onéreux de la taxe au poids. Les contrôles réguliers des rejets de toutes natures des entreprises, le contrôle de la gestion des déchets et les mesures de la qualité de l'air en général monopolisent passablement de ressources. Sur ce dernier point, le SENE a participé, avec les Cantons du Jura et de Berne, à la publication de la 1^{ère} édition d'un rapport annuel sur « la qualité de l'air dans l'Arc Jurassien ». Les dossiers relatifs aux grands projets de construction (permis de construire, études d'impacts, etc.) et ceux relatifs à la gestion du territoire nécessitent eux aussi beaucoup de ressources. L'activité des places officielles d'élimination des véhicules, bateaux et remorques a pratiquement doublé, avec plus de 1'000 tonnes de ferraille et 2'000 tonnes de pneus évacuées. Le tri des matières recyclables ou ayant une valeur marchande a permis de valoriser batteries, catalyseurs et près de 200 tonnes de métaux (aluminium, cuivre, acier, etc.). Le SENE a conduit les investigations de 16 décharges et la surveillance hydrogéologique de 8 autres. Il a examiné et suivi plus d'une vingtaine

d'investigations engagées par les détenteurs de sites pollués liés à l'activité d'entreprises.

Le fonds cantonal de l'énergie a été sollicité pour un montant global de 910'000 francs.

Le fonds des eaux a été sollicité à hauteur de 3'960'000 francs pour 46 projets subventionnés.

Service de la faune, des forêts et de la nature

Les objectifs 2016 ont globalement été atteints avec comme points forts le lancement des conventions-programmes RPT de tous les domaines du service, l'actualisation des principes sylviculturaux suivis par le canton, la construction d'un centre forestier pour la région de l'Entre-deux-Lacs et la mise en consultation du projet de plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux-du-Van.

De manière générale, le budget a été respecté et les dépenses limitées dans la mesure du possible. Des économies ont pu être effectuées sur plusieurs postes de dépenses (matériel, déplacements, mandats, etc.) par rapport au budget adopté. Les dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers ont cependant été très importants en 2016 et ont nécessité un crédit supplémentaire. Sur le plan des recettes, les revenus moindres provenant des ventes de bois et des prestations de service ont en partie été compensés par des augmentations de recettes issues notamment du patrimoine administratif et des subventions acquises.

Les travaux courants de gestion forestière ainsi que de promotion de la biodiversité en zones rurales et protégées se sont déroulés de manière très satisfaisante.

Les priorités du service pour l'année 2017, inscrites dans le mandat de prestations passé entre le DDTE et le SFFN, porteront en particulier sur les domaines suivants :

- Consolidation du concept de régulation de la population de sangliers.
- Mise à l'enquête du projet de plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux-du-Van.
- Rapport politique relatif aux loisirs individuels dans les espaces naturels.
- Élaboration d'une directive bois pour les entités publiques.

Service de l'agriculture

L'année 2016 a encore été marquée par l'application de la nouvelle politique agricole PA 2014-2017, en matière de paiements directs. Les nouveaux programmes volontaires, qui découlent de la politique agricole fédérale, ont impliqué d'importants travaux, en particulier ceux consacrés aux paysages, ceci afin de couvrir l'ensemble du territoire cantonal et d'optimiser les paiements directs au profit de l'agriculture neuchâteloise. C'est un exercice sans fin qui se poursuit avec la politique agricole 2018 et plus, celle-ci devant déboucher sur une stabilisation souhaitée de toute part.

L'année 2016 a permis d'étendre les projets de paysages et les réseaux écologiques sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le montant des subventions versées par la Confédération au Canton de Neuchâtel au titre des paiements directs s'élève à 78,52 millions de francs en 2016, ce qui correspond à une augmentation de quelque 2,4 millions de francs.

Au niveau d'Évologia, le projet d'assainissement thermique et phonique de la Grange aux concerts, prévu dans le cadre d'un partenariat public-privé, a été mis au point en 2015 et les travaux ont été réalisés en 2016. Le budget total de 1,362 million de francs, dont 700'000 francs pour l'assainissement du bâtiment, a été respecté.

La ferme du Jorat, en dessus de Noiraigue, a été vendue à son fermier avec une partie des terres. Le montant de cette vente s'est élevé à 450'000 francs.

Dans le cadre du programme d'assainissement des finances 2017-2019, une réflexion quant à l'organisation du service de l'agriculture a été menée et des propositions d'économie faites. Le Conseil d'État a validé le projet de réorganisation du service de l'agriculture en juin 2016. Le nombre d'offices a passé de six à quatre et les effectifs ont été réduits de 1.2 EPT. À noter que cette réduction fait suite à plusieurs départs à la retraite partiellement remplacés.

Par ailleurs, le Mycorama a été rattaché au SAGR dès l'automne 2016 et un atelier de réinsertion AI lui a été intégré. Le bâtiment garde principalement sa vocation culturelle et différentes manifestations permettent de l'animer.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Une vaste restructuration du service couplée à une collaboration intensifiée avec le Canton du Jura ont marqué l'exercice 2016. Visant une réduction massive des coûts de fonctionnement du service et une clarification de sa structure, la réorganisation s'est notamment concrétisée par la suppression de deux postes à plein temps, le regroupement de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sous le même toit, la rénovation complète de la police du commerce et la fusion interne de deux laboratoires.

En parallèle, les Cantons de Neuchâtel et du Jura ont signé trois conventions. La première, en vigueur dès le 1^{er} janvier 2016, délègue l'analyse de l'ensemble des échantillons officiels de denrées alimentaires et d'eau du Canton du Jura au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) de Neuchâtel. La deuxième convention règle l'activité du chimiste cantonal et de son adjointe sur le territoire des deux cantons. Engagé par le Canton de Neuchâtel dès le 1^{er} juillet 2016, le nouveau chimiste cantonal, M. Yann Berger, partage son temps à raison de 70% pour le Canton de Neuchâtel et de 30% pour le Canton du Jura. Il est secondé par une adjointe jurassienne, appelée à le remplacer également sur le territoire neuchâtelois. Une troisième convention favorise la collaboration et l'échange de services et d'équipements entre les deux cantons dans le domaine de la métrologie légale.

Les différentes mesures ci-dessus ont conduit à une réduction des ressources humaines de 2.1 EPT et à une amélioration budgétaire annuelle de plus de 490'000 francs.

La mise en œuvre de la nouvelle législation sur la police du commerce s'est poursuivie. Après une année 2015 difficile, la situation s'est nettement améliorée en 2016. Les contacts avec les différents partenaires ont été nombreux et des solutions pragmatiques ont systématiquement été recherchées. En parallèle, l'ensemble des dispositions légales et réglementaires a été évalué; suite à la consultation interne, de nombreuses modifications seront proposées au Conseil d'État début 2017. Durant l'année, plus de 700 contrôles d'établissements publics ont été effectués, tous les shops de stations-services ont été inspectés, 360 autorisations d'exploitation d'établissements publics ont été délivrées, de même que 973 autorisations de manifestations publiques. Le service a également contribué à la révision de la loi fédérale sur le commerce itinérant pour mieux cadrer le transit et

les activités des gens du voyage européens sur le territoire neuchâtelois.

Parmi les autres événements de l'année, il faut mettre en exergue la mise en œuvre de l'arrêté concernant l'appellation d'origine contrôlée des vins de Neuchâtel, la gestion d'un épisode de peste aviaire (grippe aviaire) chez les oiseaux aquatiques sauvages et l'entrée en fonction du nouvel inspectorat des ruchers.

Service de la géomatique et du registre foncier

Le 23 mars 2016, le DDTE, en tant que mandant, et le SGRF, en tant que mandataire, ont conclu un accord sur les objectifs et les prestations couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les 12 et 13 novembre 2016 en coordination avec l'ensemble des utilisateurs, le service a procédé au changement de toutes les coordonnées géographiques des géodonnées collectées depuis 20 ans dans le nouveau système de projection et cadre de référence géodésiques conformément à la loi fédérale sur la géoinformation et aux directives de swisstopo.

Le SITN en 2016, c'est 40 applications de cartographie interactive touchant l'ensemble des départements et de très nombreux domaines; il est devenu un système d'information stratégique du canton et est interconnecté avec la majorité des autres systèmes d'information du canton. Le nouveau relevé LIDAR aéroporté réalisé au printemps 2016 constitue le relevé 3D le plus précis jamais réalisé sur le canton; il a fourni un ensemble de près de 30 milliards de points et 8'000 photos aériennes qui représente un volume de près de 10 terrabytes; de nombreux traitements complexes sont en cours pour transformer ces données afin de les intégrer pour différents domaines d'application. Les développements relatifs à la cartographie interactive du site Internet de la mobilité 2030, à la cartographie du domaine de la santé et au thème sécurisé pour l'organisation de gestion de crise et de catastrophe du Canton du Neuchâtel (ORCCAN) ont été finalisés en 2016. Suite à la volonté du service d'informatiser les dossiers d'archives du registre foncier en numérisant les pièces les plus utiles pour le RF, 700 dossiers de PPE ont été numérisés à fin 2016 sur les 2'000 existants. Le projet de publication des données du cadastre souterrain (selon LC-Géo) a avancé de manière significative avec la signature de conventions avec les principaux gestionnaires de réseaux et la publication des premières données.

Dans le domaine de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF, les conventions-programmes 2016-2019 entre la Confédération et le canton ont entraîné le versement par la Confédération au canton d'un montant de 375'000 francs dans le cadre des travaux de renouvellement du cadastre et du cadastre RDPPF. Une surface supérieure à 2'300 ha de données numériques de la mensuration officielle a pu être approuvée et reconnue par la Confédération en 2016, portant la surface approuvée du canton à plus de 59%. L'évolution du cadastre RDPPF s'est poursuivie par la numérisation des alignements des routes cantonales et communales en collaboration avec le SPCH. Le concept relatif à la gestion des points fixes a été approuvé par la Confédération. La définition numérique de la limite cantonale avec le Canton de Berne a pu être menée à terme conformément aux procès-verbaux historiques.

Malgré la diminution des effectifs travaillant dans ce domaine d'activité, la production des documents de mutation suite à la demande des clients et la mise à jour du serveur cadastral ont été réalisées de manière suivie et à satisfaction des demandeurs.

Suite au regroupement des offices du registre foncier en octobre 2015, l'uniformisation et la simplification des processus principaux se sont poursuivies; cela s'est également concrétisé par le développement d'un guichet métier RF qui permet depuis un seul point d'entrée d'accéder à l'ensemble des informations et processus nécessaires au traitement des dossiers. La conjoncture favorable du marché immobilier et l'effort soutenu des collaboratrices et collaborateurs du registre foncier ont entraîné, pour la huitième année consécutive, des recettes qui ont dépassé 5 millions de francs pour le registre foncier avec une augmentation de 275'000 francs par rapport aux comptes 2015.

7. Département de l'économie et de l'action sociale

Tout comme les deux années précédentes, l'action du DEAS en 2016 s'est déployée selon les trois axes stratégiques définis dans la feuille de route du Conseil d'État pour ce département. Basés sur le programme de législature 2014-2017, ces trois axes sont les suivants :

- Favoriser le développement économique ;
- Renforcer la cohésion sociale et l'intégration professionnelle ;
- Améliorer le pilotage politique et stratégique de l'État.

Du point de vue du **développement économique**, l'année 2016 s'est distinguée par une accélération des changements structuraux et contextuels, dus notamment à l'émergence de la révolution numérique qui aura certainement des répercussions sur notre canton également. Elle impactera non seulement le modèle d'affaires des entreprises mais laisse aussi prévoir des défis socio-économiques importants. Dans un monde de plus en plus globalisé, avec une pression concurrentielle croissante, notre canton aura tout intérêt à miser sur ses capacités d'innovation et de créativité, reconnues bien au-delà des frontières cantonales puisque les résultats de l'étude P&TS sur la propriété intellectuelle publiés en septembre 2016 ont démontré que Neuchâtel occupait la première place au niveau suisse en ce qui concerne le nombre de brevets déposés par habitant.

Parmi les dossiers qui ont marqué l'année passée en revue, on peut citer le développement et la valorisation du pôle d'innovation Microcity, partie intégrante du Parc suisse d'innovation (labellisé depuis janvier 2016 sous le nom de « Switzerland Innovation »). Un site Internet ainsi qu'un film et une brochure promotionnelle ont été réalisés pour permettre à ce réseau d'acteurs de l'infiniment précis de rayonner encore davantage.

L'agenda économique a par ailleurs encore été ponctué par le traitement du rapport 16.021 « Politique régionale » par le Grand Conseil le 30 août 2016. Ce rapport quadriennal détaille la mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) qui constitue un outil essentiel pour le déploiement des politiques de développement économique et touristique du canton. Le Grand Conseil a approuvé dans ce cadre un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets. La moitié de ce montant est porté par la Confédération, ce qui constitue un effet de levier impor-

tant pour le développement d'actions aux niveaux cantonal, intercantonal et transfrontalier.

Le positionnement industriel du canton a aussi été renforcé pour une série d'événements publics dont le plus notable était probablement le « Rendez-vous du Forum des 100 » mis sur pied par l'Hebdo et qui s'est déroulé le 2 novembre. Organisé sur le thème « Comment l'industrie suisse parviendra-t-elle à conserver son premier rang mondial ? », il a réuni plus de 400 participant-e-s et a été largement médiatisé.

En ce qui concerne l'axe visant à renforcer **la cohésion sociale et l'intégration professionnelle**, les travaux de 2016 ont été, logiquement, organisés selon les 5 orientations stratégiques définies :

- La reconnaissance du travail ;
- La prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle ;
- La redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle ;
- La maîtrise de la facture sociale ;
- La lutte contre les abus.

Les faits les plus marquants à citer pour ce deuxième axe concernent tout d'abord l'acceptation à l'unanimité par le Grand Conseil du rapport 15.047 qui détaille la nouvelle stratégie cantonale en matière d'intégration professionnelle le 21 mars 2016. Le parlement cantonal a ainsi largement plébiscité l'une des priorités du présent programme de législature visant à réduire les besoins d'assistance. Le déploiement de cette stratégie repose sur deux piliers complémentaires : la mise en place d'un partenariat avec les grandes entreprises du canton (le New Deal pour l'emploi) et la refonte du dispositif d'intégration professionnelle.

En ce qui concerne le New Deal pour l'emploi, les résultats sont encourageants et ce malgré une situation économique défavorable. Le projet a pris de l'envergure et les partenariats mis sur pied avec les 28 grandes entreprises concernées sont de qualité. Environ 30% des postes annoncés par ces sociétés ont ainsi permis le recrutement de demandeuses et demandeurs d'emploi inscrits à l'ORP. Parallèlement, des travaux ont été lancés avec plusieurs associations professionnelles. Les relations tissées ont aussi eu des effets multiplicateurs, notamment par l'émergence de nouveaux projets prometteurs. La formation d'opérateur-trice en industrie

pharmaceutique en est un bel exemple: elle répond à un réel besoin de la branche et a permis à 11 demandeuses et demandeurs d'emploi issus d'autres domaines d'activités et arrivés en fin de droit ou sans droit aux indemnités (sur les douze personnes qui l'ont suivie) de retrouver une situation professionnelle

Dans le cadre de la refonte du dispositif d'intégration professionnelle et pour mieux pouvoir répondre aux objectifs de la nouvelle stratégie, le service de l'emploi a entamé en 2016 une profonde réforme. Cette réorganisation permettra de mieux appréhender les nombreux défis inhérents à la situation de l'emploi dans le Canton de Neuchâtel.

Le service de l'emploi est également un acteur important, avec celui de l'action sociale, du programme de lutte contre les abus, mené conjointement avec le DFS. Ce programme concerne le travail au noir, la fraude fiscale et l'abus de prestations sociales. Il a démarré en janvier par une vaste campagne « Réglo » visant à sensibiliser la population aux risques encourus, à inciter les personnes concernées de se mettre en règle et à annoncer une intensification des contrôles. Les résultats enregistrés jusqu'ici sont très satisfaisants et l'afflux des demandes de régularisation sur les derniers mois de l'année a été tel que le Conseil d'État a décidé de prolonger les dispositifs transitoires de régularisation jusqu'à fin mars 2017. En luttant contre les tricheries de tous genres, le programme de lutte contre les abus permet un marché de l'emploi sain et une équité fiscale. Il garantit que l'État puisse aider les personnes qui sont réellement dans le besoin et favorise ainsi la cohésion sociale.

Pour renforcer la cohésion interculturelle, l'année 2016 a également été l'occasion de mener une large réflexion sur le thème de la laïcité et la pluralité religieuse dans le cadre des manifestations NeuchâToi.

En matière de migrations, la situation sur le front de l'asile s'est un peu détendue par rapport à l'année passée, de sorte que les abris de protection civile ont pu être fermés au bénéfice de structures mieux adaptées à l'accueil des personnes qui ont dû fuir leur pays pour demander l'asile dans le nôtre. L'intégration de ces personnes reste indéniablement l'un des défis majeurs que notre canton aura à relever durant les prochaines années.

Le troisième axe concernant l'**amélioration du pilotage de l'État** a notamment été traduit par le projet « Rôle des prestations des secrétariats généraux ». Celui-ci fait partie du programme

de réformes de l'État et plus particulièrement du volet consacré à la réforme de l'administration et du gouvernement, dans un but d'optimisation de l'organisation.

Dans son rôle de pilote pour le « cockpit » de l'État, développé en étroite collaboration avec le service de statistique, le DEAS a profité de l'année 2016 pour avancer dans la conception d'un prototype. Les indicateurs ont été définis et des processus ont été imaginés. L'outil sera concrètement testé dès 2017.

En dehors de ces trois axes susmentionnés, le DEAS a été sollicité pour prendre le lead du projet « développement des régions », mené en collaboration avec le DFS et le DDTE. Associant le RUN, ce projet consiste à initier une négociation politique avec les régions du Littoral, des Montagnes, du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, dans le but de conclure un accord sur le positionnement stratégique et les lignes de force pour le développement de chacune de ces quatre régions.

Dans les faits divers qui ont encore marqué le département durant l'année 2016, on peut encore mentionner la reprise par le SEAS de la surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales (caisses Alfa) depuis le 1^{er} décembre 2016. Elle était auparavant assurée par l'office juridique et de surveillance du SEMP.

Service de l'économie

L'année 2016 a été marquée par une évolution accélérée de changements structurels et contextuels de l'économie, avec des enjeux socio-économiques croissants. L'émergence de l'industrie 4.0 et l'accélération de la digitalisation de l'économie ont des impacts sur les modèles d'affaires des entreprises et de l'industrie. La tendance à la multi-localisation de activités économiques se renforce, ainsi que le contexte concurrentiel dans un monde de plus en plus globalisé.

Face à un contexte incertain et de plus en plus généralisé, le canton doit faire preuve d'innovation, de créativité et de vision pour réussir à rester attractif autant pour les réinvestissements de sociétés sises dans le canton que pour de nouveaux investissements directs étrangers (IDE) de nouvelles sociétés. Le service de l'économie, dans son rôle de facilitateur et de multiplicateur d'opportunités, maintient dans toutes ses actions, une proximité avec l'activité des entreprises et recherche l'efficacité dans une approche solutions en vue d'accélérer les opportunités pour le canton.

Au niveau des faits marquants de l'année 2016, nous pouvons citer, dans le cadre du réseau Microcity – Pôle d'innovation – Neuchâtel, la tenue de plusieurs réunions stratégiques avec les membres du pôle et les partenaires du réseau à l'échelle de la Suisse romande, ainsi que les travaux préparatoires concernant un futur centre dédié aux techniques avancées de production «Advanced Manufacturing» à Neuchâtel. La valorisation de Microcity s'est déployée avec le développement de différents types de supports de communication créés en 2016 (site Internet, film promotionnel, brochure promotionnelle FR/EN) mais également par une visibilité lors de certains événements dont «Micro16» où le film a été présenté en avant-première et Microcity présenté sous forme de stand. À l'échelle suisse, le parc suisse d'innovation a été lancé depuis janvier sous le label «Switzerland Innovation» et aura donné lieu à d'intenses négociations des différents éléments de gouvernance avec la Fondation suisse en partenariat avec le réseau de Suisse occidentale SIP Network West EPFL regroupant les 5 cantons (FR, GE, NE, VD, VS) et la présidence de l'EPFL.

Suite au rachat à la Société neuchâteloise de presse (SNP) du bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel, l'État a également remis un mandat visant à confirmer le budget de rénovation et obtenir les documents nécessaires au dépôt du permis de construire courant 2017. Des négociations sont en cours pour la vente de cet immeuble à un exploitant professionnel, avec un soutien de la politique régionale fédérale et sous contraintes spécifiques à l'acquéreur. Pour rappel, l'objectif à terme est de permettre de renforcer les capacités d'hébergement pour accueillir de nouvelles entreprises à proximité des centres de recherche et de formation du quartier d'innovation Microcity.

Concernant la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), un rapport quadriennal du Conseil d'État relatif à la mise en œuvre de la LPR (Interreg, Suisse occidentale, Arc jurassien et Canton de Neuchâtel) a été présenté au Grand Conseil. Ce dernier a approuvé un crédit d'engagement quadriennal de 29 millions de francs au brut (50% canton et 50% Confédération) à octroyer sous forme de prêts pour la réalisation de projets. Les nouveaux programmes de mise en œuvre 2016-2019 de la loi fédérale sur la politique régionale – LPR ont été formalisés par la signature de conventions avec la Confédération. En 2016, 7 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal sous forme d'aides. Quatre projets concernent le développement touristique avec notamment les projets «Belle époque» et «Au cœur du

temps» et les trois autres sont en lien avec les acteurs industriels ou les conditions-cadres destinées à stimuler ces derniers.

En 2016, l'équipe du NECO a effectué plus de 400 visites d'entreprises ainsi qu'environ 150 mises en relation permettant de créer des synergies et des réseaux renforçant la collaboration dans une logique d'intégration du tissu économique régional. Le NECO a soutenu 52 nouveaux projets de manière subsidiaire contribuant à la diversification du tissu économique et dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) du canton, dont 41 qui sont à caractère économique ou industriel et 11 à caractère touristique. 21 de ces projets concernent des activités d'industrialisation, de R&D ou de propriété intellectuelle impactant directement l'innovation dans le canton.

Au niveau de l'office de promotion économique (OPEN), 12 projets d'implantations sur le territoire neuchâtelois ont été concrétisés permettant d'atteindre les objectifs annuels. Une mission économique, composée d'une vingtaine de personnes issues des milieux académique, scientifique, politique et économique a été organisée à Samara au sud-ouest de la Russie, afin de prendre conscience de l'évolution de l'industrie mondiale, de permettre des échanges et d'ouvrir de potentielles coopérations bénéfiques pour notre canton.

De plus, dans le cadre de la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE), une nouvelle prestation d'aide à l'internationalisation est venue enrichir les prestations délivrées par le NECO via son office de promotion économique. Cette nouvelle aide est destinée à soutenir et à accompagner les entreprises qui souhaitent étendre leur réseau d'activité à l'international. Ainsi durant l'année 2016, une quinzaine de visites à des PME neuchâteloises a permis de confirmer les besoins des entreprises à s'internationaliser. Dans ce contexte, plusieurs mises en relation ont été effectuées avec des partenaires relais, comme le «Swiss Center Samara» ou la «Fondation Suisse Centers» en Chine.

Au niveau de l'évolution des pôles de développement économique, des négociations ont été entreprises avec certains propriétaires en lien avec le futur pôle économique cantonal de La Tène, pour l'acquisition et la compensation d'une première étape de viabilisation des parcelles nécessaires à la réalisation de ce pôle.

Concernant la valorisation de l'image du canton, une nouvelle version 1.2 de la brochure promotionnelle «Vivre l'innovation», dédiée

à l'innovation et la qualité de vie, a été réalisée. Les textes, les informations pratiques et les photos ont été réactualisés afin de répondre au mieux aux besoins de la cible que sont les entreprises locales et étrangères pour valoriser la place économique neuchâteloise.

Le NECO a aussi participé, soutenu ou co-organisé plus d'une dizaine d'événements sur l'année, tous en lien avec l'innovation et l'économie. Parmi les plus importants, on peut citer le Smart City Day, Micro16, Infomat, les journées du territoire, le BBQ de l'innovation ou encore Relève PME. Un Forum des 100 décentralisé mis sur pied par l'Hebdo a également été organisé début novembre au Théâtre du Passage en collaboration étroite avec le NECO sur le thème « Comment l'industrie suisse parviendra-t-elle à conserver son premier rang mondial ? ». Cet événement a recueilli un franc succès avec plus de 400 inscrit-e-s et la présence de nombreux CEO d'entreprises exportatrices, leaders académiques, politiques, de la recherche et personnes d'influence de Suisse romande.

Dans le cadre des salons professionnels SIAMS (chaîne de production des microtechniques) et EPHJ (horlogerie-joaillerie, microtechnique, medtech, Baselworld), une délégation du NECO, accompagnée par le chef du Département de l'économie et de l'action sociale, a visité de nombreux exposants neuchâtelois. Ces visites se sont clôturées par un apéritif de réseautage présidé par le chef du DEAS mettant à l'honneur les exposants neuchâtelois.

Finalement, l'office du registre du commerce a déménagé au mois d'août, de la rue du Musée 1 à la Place des Halles 8, à Neuchâtel. L'office a enregistré en 2016 une hausse générale des inscriptions des entités juridiques de 2,5% par rapport à celle de 2015.

Service de l'emploi

La nouvelle stratégie d'intégration professionnelle a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil au printemps 2016. Cette stratégie coordonnée place le service de l'emploi (SEMP) au centre du déploiement d'une politique institutionnelle fondamentalement renouvelée, qui recouvre aussi bien l'accompagnement des demandeuses et demandeurs d'emploi que le rôle d'autorité en matière de relations et de conditions de travail.

Dans cette perspective, le SEMP a pour objectif d'adapter sa mission et ses prestations aux exigences de cette nouvelle stratégie, de renforcer sa capacité d'adaptation à son environnement et de développer ses partenariats afin de ré-

pondre de manière souple et réactive à l'évolution des besoins des demandeuses et demandeurs d'emploi et des besoins en compétences des employeurs.

S'inscrivant dans une vision globale et un modèle qui se veut innovant et plus efficient, le SEMP adaptera au cours de l'année 2017 sa structure de conduite et son organisation pour faire face aux enjeux majeurs que représente l'évolution des modèles économiques et sociétaux. Cette réforme impliquera une refonte de ses entités, actuellement aux nombres de sept, pour ne compter plus que trois entités: deux offices et une direction.

S'agissant du marché de l'emploi et sans entrer dans le détail des professions ou des branches d'activité, la statistique sur l'emploi (STATEM) fournit les évolutions les plus récentes de l'emploi dans le Canton de Neuchâtel, pour les secteurs secondaire et tertiaire. Les derniers chiffres font état, au 3^e trimestre 2016, de 103'500 postes dans le canton, représentant 82'600 emplois en équivalent plein temps. Le secteur secondaire représente près de 40% de l'emploi cantonal.

Les RHT (réduction de l'horaire de travail) ont observé une hausse conséquente en 2016 dans le Canton de Neuchâtel. Le nombre de travailleuses et travailleurs au bénéfice d'une autorisation RHT a augmenté de 60% par rapport à 2015 alors que l'effectif de secteurs d'entreprises est en hausse de 72% en un an. Ces importantes augmentations reflètent les difficultés des entreprises neuchâteloises, notamment dans le secteur industriel.

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,8% en 2016 contre 5,3% en 2015. À titre de comparaison, le chômage a augmenté de 3,2% à 3,3% au niveau national. Entre les mois de décembre 2015 et 2016, le taux de chômage a augmenté, passant de 5,9% (5'444 personnes) à 6,3% (5'840 personnes), soit une augmentation de 0,4 point équivalant à une variation de +396 personnes.

Le nombre d'inscriptions de demandeuses et demandeurs d'emploi à l'ORPN a augmenté entre 2015 et 2016 passant de 8'515 à 8'662 personnes (soit +1,7%). Les annulations (ou désinscriptions) ont également légèrement augmenté (8'061 en 2015 contre 8'256 en 2016). Parmi ces annulations, 4'456 demandeuses et demandeurs d'emploi ont quitté l'ORPN avec un emploi à la clé (soit un taux de retour à l'emploi annoncé à l'ORPN de 54%) contre 4'515 personnes en 2015. Enfin, la durée effective

moyenne de la recherche d'emploi augmente très légèrement passant de 303 jours en 2015 à 305 jours en 2016.

Le Crédit Suisse, dans son manuel des branches 2017, prévoit une légère hausse de l'emploi au niveau national mais relève que les dynamiques de branches seront différentes. En effet, une nouvelle contraction de l'emploi dans les branches de l'industrie (-0,5%) est attendue.

En conséquence, de par son tissu industriel important, la situation neuchâteloise, relativement à l'emploi, ne devrait pas être meilleure qu'en 2016. De plus, si la situation des entreprises actives dans les branches chimie & pharma est jugée bonne, ce n'est pas le cas pour les branches fortes du canton telles que les secteurs des métaux et machines ainsi que de l'horlogerie. L'année 2016 fut difficile et rien n'indique un changement de tendance rapide pour ces branches.

Par ailleurs, le 6 décembre 2016, le Grand Conseil a également validé à l'unanimité le rapport relatif à la politique cantonale de lutte contre les abus. Ce rapport présentait les différentes étapes d'un projet mené de manière transversale sur les thèmes du travail déclaré, des impôts payés et des prestations justes. Impliqué en première ligne dans toutes les phases du projet notamment par le biais de son activité de contrôle, le service de l'emploi a dès lors également activement participé à la première étape de sensibilisation et régularisation matérialisée par la campagne « Réglo » qui s'est déroulée du 12 janvier 2016 au 31 mars 2017.

Enfin, il s'agit de relever l'élaboration puis l'adoption par le Grand Conseil le 30 août 2016 d'une nouvelle loi sur la prostitution et la pornographie qui a permis d'octroyer des outils plus adaptés aux enjeux qui se posent aujourd'hui dans le domaine notamment du point de vue du contrôle d'activité.

Service des migrations

Au cours de l'année sous revue, le Conseil d'État a saisi le Grand Conseil d'un rapport d'information sur la situation de l'asile dans le Canton de Neuchâtel. En plus de présenter la situation du domaine de l'asile, ses récentes évolutions et ses impacts, ce rapport aborde différentes perspectives d'avenir relatives à l'organisation du système dans le canton et au plan national. Enfin le rapport évoque plusieurs défis que devra relever le Canton de Neuchâtel durant les années à venir, en particulier celui de l'intégration professionnelle.

En 2016, le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse (27'200) a baissé de plus de 31 % par rapport à l'année précédente. En conséquence, le nombre de requérant-e-s d'asile attribués par la Confédération au Canton de Neuchâtel a diminué aussi, ce qui a permis au service des migrations (SMIG) de sortir progressivement de la logique d'urgence qui prévalait depuis deux ans. Ainsi, les quatre structures d'hébergement collectif en abri de protection civile ont pu être fermées. Deux nouveaux centres d'accueil mieux adaptés à l'hébergement de requérant-e-s d'asile ont été ouverts au cours de cette année, dont un essentiellement dédié aux mineur-e-s non-accompagnés.

Enfin, dans le cadre du projet de restructuration du domaine de l'asile en Suisse, la Confédération, le canton et la commune des Verrières ont signé une déclaration d'intention tripartite concernant l'exploitation d'un centre fédéral spécifique sur le site de l'ancien centre sportif des Cernets.

Pour le SMIG, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité d'assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérant-e-s d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante. L'entrée en vigueur, à l'horizon 2019, de la restructuration du domaine de l'asile avec un centre fédéral de procédure de 480 places à Perreux et un centre fédéral spécifique aux Verrières, de même que la mise en œuvre des révisions législatives et réglementaires découlant de l'initiative populaire « contre l'immigration de masse » et de l'initiative sur le « renvoi des étrangers criminels », viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

Service de la cohésion multiculturelle

Les deux domaines prioritaires fixés par le Conseil d'État (validés par le Grand Conseil en mai 2015), en terme de politique interculturelle, sont l'intégration professionnelle et la prévention des discriminations. Outre ses prestations usuelles (primo-information, consultations, interprétariat, entretiens de naturalisation, soutien aux projets, etc.), le service de la cohésion multiculturelle a été particulièrement actif sur ces deux fronts en 2016.

Il a ainsi continué la réforme entreprise au niveau des mesures visant à favoriser l'employabilité des personnes arrivées par le biais de l'asile, en s'inscrivant dans la stratégie départementale. Les listes d'attente aux cours de

français ont diminué tandis que la cohérence du parcours d'insertion socioprofessionnelle a augmenté, notamment avec l'engagement de professionnel-le-s chargés du suivi individuel des personnes dans la construction d'un projet personnel.

En terme de prévention des discriminations, 2016 fut l'occasion pour le service de coordonner, en partenariat avec l'Association NeuchàToi, la 4^e édition de la manifestation interculturelle phare du canton. Cette édition a abordé sans tabous la thématique sensible de la laïcité et de la pluralité religieuse et suscité des discussions constructives tout en visibilisant la diversité religieuse. La semaine d'actions contre le racisme a été étendue de manière à couvrir l'ensemble du territoire.

Pour la troisième année, le service poursuit les objectifs établis dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (2014-2017) et qui concernent huit domaines d'encouragement (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale).

Service de l'action sociale

Dans le secteur de l'action sociale, l'année 2016 peut se résumer lapidairement par le constat d'une croissance notable à la fois des personnes percevant dans le Canton de Neuchâtel des prestations sociales et des dépenses qui y sont liées.

En effet, en matière d'aide sociale, une croissance de 11,8% des nouveaux dossiers (2'638) a été enregistrée. Par ailleurs, le nombre d'avances de pensions alimentaires a crû de 13% (192 unités) et celui des bénéficiaires d'une bourse d'études est passé de 800 apprenant-e-s en 2014-2015 à 915 en 2015-2016 (+14,4%). En matière de subsides LAMal, le nombre de personnes percevant une réduction individuelle des primes a légèrement augmenté lors de l'année sous revue pour atteindre le total de près de 45'000 subsidiés. La situation économique dans le canton et le taux de chômage qui reste élevé affectent à l'évidence les conditions matérielles d'une part non-négligeable de la population neuchâteloise.

Si les différentes entités prestataires du service de l'action sociale (SASO) ont connu une année très chargée, ces activités en progression ont également eu des répercussions significatives sur les dépenses sociales financées conjointement par les collectivités publiques, à raison

de 40% pour les communes et de 60% pour l'État depuis l'introduction de la facture sociale harmonisée. À ce propos, l'année 2016 a été l'occasion pour le SASO de procéder au premier bouclage définitif de la facture sociale. Au final, l'exercice 2015 s'élève à 203'503'371 francs, soit quelque 700'000 francs inférieurs au bouclage provisoire. En ce qui concerne l'année 2016, le bouclage provisoire au 31 décembre indiquait une facture sociale à 217'511'788 francs, sur un budget estimé à 210'498'000 francs. Les dépassements ont été enregistrés dans le domaine des subsides d'assurance-maladie et de l'aide sociale, dans ce dernier cas notamment en ce qui concerne les dépenses en matière d'asile non couvertes par les forfaits de la Confédération.

Face à la croissance de ces dépenses et dans le cadre des mesures d'assainissement des finances, le SASO a dû procéder dès le 1^{er} trimestre et tout au long de l'année à d'intenses travaux en vue de proposer des mesures d'économies et d'évaluer leurs conséquences budgétaires sur l'exercice 2017. Ainsi, les normes d'aide sociale ont été rediscutées, notamment avec le Conseil de la facture sociale, en vue d'une adaptation plus restrictive destinée à entrer en vigueur en mars 2017. De même, les conditions d'accès aux subsides LAMal ont été revues, par exemple en ce qui concerne la prise en compte des éléments de fortune.

Tout au long de l'année 2016, le service et ses offices ont été fortement impliqués dans la campagne « Réglo » de lutte contre les abus, en collaborant à de nombreux travaux qui ont trouvé une première concrétisation dans la publication du Rapport 16.030 du Conseil d'État « Lutte contre les abus ». À cette occasion, une modification mineure de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (art. 8 al.3) et une adaptation indispensable de la loi sur les contributions directes (art. 178 bis et ter) ont été adoptées, permettant à futur une collaboration plus efficace des services de l'administration dans la lutte transversale contre les abus, que ce soit dans le domaine des prestations sociales, mais aussi sur le plan fiscal ou encore dans le domaine du travail au noir.

Fruit d'une collaboration étroite entre le service de statistique et le SASO, le rapport social 2015 du Canton de Neuchâtel a été publié en mars 2016. Pour la première fois dans le canton, et de manière assez unique en Suisse, ce rapport condense une importante quantité de données chiffrées, en provenance du système fiscal, des dispositifs sociaux, d'enquêtes statistiques et de nombreuses autres sources. Il a pour vocation

de présenter un état des lieux factuel et objectif de la situation sociale dans le Canton de Neuchâtel, en dessinant l'évolution du profil socio-démographique de la population et proposant une vue d'ensemble des outils de la politique sociale cantonale. Répondant à la motion interpartis de gauche intitulée « Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre! », le rapport social du Canton de Neuchâtel sera dorénavant publié tous les deux ans, permettant ainsi de poser un regard documenté sur l'évolution de la politique sociale cantonale.

En ce qui concerne ACCORD, il faut noter que la fin des mesures d'intégration professionnelle (MIP), décidée en septembre 2016, a signifié la sortie du dispositif d'une prestation sociale qui prévoyait le placement rémunéré des chômeuses et chômeurs en fin de droit, et a nécessité un travail conséquent d'adaptation des directives et instructions ACCORD à l'attention des guichets sociaux régionaux (GSR).

À propos de l'aide sociale distribuée par les 8 services sociaux régionaux, les causes d'indigence les plus importantes restent toujours les causes économiques: « défaut de gain » à 58% des nouveaux dossiers et « chômage » à 23,7%. En matière d'insertion socioprofessionnelle, il faut saluer le nombre record de bénéficiaires de l'aide sociale ayant signé un contrat d'insertion (+17% par rapport à l'exercice 2015, qui avait déjà connu une croissance de +15%). Sur les 1'241 participant-e-s à une mesure d'insertion en 2016, pas moins de 217 ont connu un débouché positif (17%), soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

Dans le domaine couvert par l'office de recouvrement et d'avances de contributions d'entretien, le nombre de nouveaux dossiers enregistrés en 2016 (251 unités), correspond à une augmentation relativement importante de 13% par rapport à l'année précédente. Sur ces 251 nouveaux dossiers, 173 incluaient une demande d'octroi d'avances, dont 82 seulement ont reçu une réponse positive (moins d'une demande sur deux).

Au niveau des bourses d'études, les modifications réglementaires apportées en juillet 2015 par le Conseil d'État ont engendré une augmentation d'une centaine de boursiers supplémentaires sur l'année scolaire 2015-2016. Mais les dépenses n'ont pas suivi cette croissance, d'une part parce qu'on applique désormais des règles plus sévères si la demandeuse ou le demandeur ne fournit pas les informations

utiles dans les délais impartis et, d'autre part, parce qu'en cas de divorce ou de séparation des parents du boursier, l'examen d'un apport parental potentiel est systématiquement effectué pour chacun des deux parents.

Enfin dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, l'année 2016 a vu le maintien des 5 catégories de bénéficiaires ordinaires et les limites de revenus sont restées identiques à celles de 2015. Compte tenu de l'évolution des primes LAMal, les montants des subsides ont été majorés afin d'apporter, à l'instar de l'année précédente, une aide significative en faveur des familles de condition économique modeste et ainsi lutter contre les conséquences négatives des effets de seuil.

Service de statistique

Au cours de l'année 2016, le service de statistique (STAT) a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a par exemple finalisé la production du premier rapport social neuchâtelois, en étroite collaboration avec le service de l'action sociale. Ce document dresse un panorama de la situation sociodémographique et économique de la population neuchâteloise en termes de conjoncture économique, de répartition de richesse et de pauvreté. Il permet d'analyser l'étendue des prestations sociales dans le Canton de Neuchâtel à travers des fiches synthétiques mettant, d'une manière générale, l'accent sur les bénéficiaires et les montants octroyés à ceux-ci. Chaque fiche est complétée par quelques indicateurs pertinents propres à chaque prestation. Le STAT a également produit une première version du cockpit pour le pilotage du DEAS. Ce prototype préfigure le système de tableaux de bord qui sera développé pour toutes les directions des départements, pour le Conseil d'État, puis à terme pour les services de l'administration cantonale.

En tant que service central, le STAT met ses ressources à disposition des autres entités, pour différents projets. Pour ceux qui concernent l'année 2016, on peut citer en particulier le projet de monitoring des équilibres régionaux, les diverses statistiques de la formation réalisées pour le DEF, l'étude du marché du travail neuchâtelois produite en collaboration avec le service de l'emploi, la CNCI et l'Université de Neuchâtel ou encore le projet de statistique des prix de l'immobilier. Une collaboration est également en place avec le Canton du Jura.

